



La sportivisation du canyoning en France par la fédération de spéléologie (1980-1992). Entre clivage socio-culturel et enjeux de professionnalisation

André Suchet

► To cite this version:

André Suchet. La sportivisation du canyoning en France par la fédération de spéléologie (1980-1992).
Entre clivage socio-culturel et enjeux de professionnalisation. Sociologie. 2007. dumas-00458138

HAL Id: dumas-00458138

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00458138>

Submitted on 19 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER – GRENOBLE I

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD – LYON I

MÉMOIRE DU MASTER RECHERCHE

En

**SCIENCES ET TECHNIQUES DES
ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**LA SPORTIVISATION DU CANYONING EN FRANCE PAR LA
FÉDÉRATION DE SPÉLÉOLOGIE (1980-1992)**

Entre clivage socio-culturel et enjeux de professionnalisation

Par **André SUCHET**

Sous la direction de **Michel RASPAUD**

Rapporteurs : **Thierry TERRET
Pascal CHANTELAT**

*Travail réalisé durant l'année universitaire 2006-2007 au sein du laboratoire SENS
(EA 3742) – Université Grenoble 1 dans le cadre du diplôme Technologie Homme
Société, mention Sport Santé Société, spécialité Mouvement, Performance, Santé.*

La sportivisation du canyoning en France par la fédération de spéléologie (1980-1992). Entre clivage socio-culturel et enjeux de professionnalisation

Résumé : Ce travail aborde le processus de sportivisation de l'activité canyoning amorcé par la Fédération française de spéléologie à la fin des années 1980. Faisant l'hypothèse d'une structuration des agents sous la forme d'un champ, la sociologie de P. Bourdieu sert de cadre théorique. L'étude s'appuie sur des sources écrites et orales (neuf entretiens semi-directifs).

Les résultats mettent en évidence un clivage interne à la fédération quant à la légitimité d'y introduire le canyoning et la compétition. Ce débat vient réactiver les oppositions traditionnelles entre spéléologie scientifique et spéléologie ludo-sportive. En relation au positionnement social et culturel des dirigeants fédéraux ces stratégies s'expliquent par la possibilité pour les agents d'y actualiser de façon avantageuse leurs compétences et d'y obtenir certains profits, notamment à travers la professionnalisation.

Mots-clés : sportivisation, offre, champ, Fédération française de spéléologie, canyoning.

Sportification of Canyoneering in France by the Association of Caving and Speleology (1980-1992). The socio-cultural differences and the stakes of professionalization

Abstract: This work deals with the process of sportification in canyoneering by the French association of caving and speleology. Making the assumption that the agents are structured in the shape of a field: sociology of P. Bourdieu is used as theoretical framework. The study is based on written and oral sources (nine interviews).

The results highlight a disagreement concerning legitimacy in the introduction of canyoneering and competition. This debate reactivates the traditional oppositions between caving and speleology. In relation with the social and cultural position of the association's leaders these strategies are explained by the possibility for these agents bring up to date in an advantageous way their competences and obtaining profits in particular through certain forms of professionalization.

Key words: sportification, supply, field, French association of caving and speleology, canyoneering.

Remerciements :

Je remercie le Professeur Michel Raspaud pour avoir accepté de diriger cette recherche et pour la très grande attention qu'il m'a accordé tout au long de l'année universitaire.

Je souhaite également adresser mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à ce travail, notamment :

Pierre-Olaf Schut pour ses conseils avisés qui ont permis de préciser certains énoncés et de renforcer mes questionnements.

Eric Alexis, conseiller technique national de la Fédération de spéléologie pour m'avoir guidé dans les méandres du "milieu spéléologique". Madame, Messieurs : Maurice Duchêne, Bernard Piart, Guy Quer, Bernard Tourte, Joël Thomine, Philippe Duvette, Michel et Denise Soulier pour m'avoir accordé un entretien.

La Fédération française de spéléologie pour m'avoir ouvert ses archives. Les personnes des services universitaires grenoblois de documentation et la responsable de la bibliothèque de l'ENSA à Chamonix.

Sigles :

AMM : Accompagnateur Moyenne Montagne

CAF : Club Alpin Français.

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français.

CNS : Comité National de Spéléologie.

CREPS : Centre Régional d'Education Physique et Sportive

DTN : Directeur Technique National.

EPS : Education Physique et Sportive

FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

FFS : Fédération Française de Spéléologie.

FFCK : Fédération Française de canoë-kayak.

SSF : Société Spéléologique de France

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

UMINATE : Union Midi-Pyrénées Nature Environnement

USFSA : Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

Sommaire :

***INTRODUCTION* 1**

***ÉTAT DE L'ART SUR LA QUESTION* 2**

- 1. Le système fédéral associatif : un modèle recouvrant des traditions multiples 2**
 - 1.1. Le système fédéral 2
 - 1.2. La spéléologie et le système fédéral en spéléologie 3
- 2. L'irruption des nouvelles pratiques hors fédération 5**
 - 2.1. Pratiques fun et mouvements de société 7
 - 2.2. De nouvelles pratiques... ou presque ! 8
 - 2.3. L'exemple du canyoning 9
- 3. Nouvelles pratiques et système fédéral 11**
 - 3.1. Emergence d'une offre privée et fédérations en « crise » 11
 - 3.2. L'intégration des nouvelles pratiques au sein des fédérations sportives 12

***CADRE THÉORIQUE ET HYPOTHESES* 16**

- 1. Le structuralisme génétique : une vision spatiale de la société 17**
- 2. La place de l'individu 18**
- 3. Le concept de champ 19**
- 4. Hypothèses générales : un champ des pratiques spéléologiques, un sous-champ de l'offre fédérale en spéléologie 19**
- 5. Étapes d'analyse et hypothèses spécifiques 20**
 - 5.1. Position et prises de positions des agents 20
 - 5.2. L'habitus des responsables de la fédération de spéléologie 21
 - 5.3. Autonomie, dépendance et indépendance du champ 21
 - 5.4. De l'analyse du champ à l'explication sociologique 22

***MATERIEL ET METHODE* 23**

- 1. Recueil des données 23**
- 2. Traitement des données 24**

RESULTATS ET INTERPRETATION	25
Première partie : la fédération de spéléologie comme un champ conflictuel.....	25
1. Positions et prises de position	25
1.1. Le milieu de l'offre fédérale spéléologique à la veille du « problème du canyon »	25
1.2. Le Brevet d'Etat : une « affaire d'Etat »	29
1.3. La « Question du canyon »	30
1.4. « Un, deux, trois, partez ! »	31
1.5. Prises de position, intérêts et stratégies au sein de la fédération	33
1.6. De la délégation « spéléologie à ciel ouvert » à l'organisation du Grand prix de France de descente de canyons en 1992	38
2. L'analyse en terme d'habitus : une approche qui souligne les déterminismes culturels inconscients.....	39
3. Autonomie, dépendance et indépendance du champ de l'offre spéléologique	44
3.1. La FFS ...du champ scientifique au champ sportif	44
3.2. FFS ...et services Jeunesse et sport	45
Seconde partie : ce qui a fait pencher la balance d'un coté.....	47
4. De la nécessité du champ économique	47
4.1. L'influence du champ économique sur la FFS	47
4.2. L'influence du champ économique sur les agents : la hiérarchie des illusio	48
5. De l'influence du contexte à l'analyse des parties prenantes.....	49
5.1. Une majorité de parties prenantes favorables à l'émergence d'une offre sportive et/ou professionnelle.....	51
5.2. Les pratiquants de canyoning... ..	55
5.3. Un décalage entre l'offre et la demande	55
CONCLUSION.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	58
SOURCES.....	63

INTRODUCTION

Apparu dans les années 1970-1980¹, le canyoning consiste en la descente à pied et à la nage d'un cours d'eau encaissé appelé canyon comportant ressauts, cascades et autres obstacles naturels. Médiatisé par les images de Nicolas Hulot dans les émissions *Ushuaïa Nature*, ou par celles des *Carnets de l'aventure* sur Antenne 2, les pratiquants descendent en rappel les cascades, sautent dans les vasques d'eau, glissent dans les toboggans naturels en combinaisons colorées. Privilégiant le ludique au technique (Bourdeau, 1994), ces adeptes de sensations fortes semblent alors s'inscrire pleinement dans la culture alternative des « *années fun* » ainsi que le propose Loret (1995, p. 33).

Cependant, sur décision de la fédération de spéléologie en 1987, une délégation spécifique est créée. En partenariat avec d'autres fédérations (la FFME, la FFCK) elle évolue en Commission Fédérale Canyon à partir de 1988 et organise des formations tripartites puis un Grand prix de France de descente de canyons en 1992. La démarche sportive en canyoning se poursuivra d'ailleurs en dehors de la période étudiée avec une rencontre internationale sous le patronage du mouvement olympique en 1993.

Considérant, à la suite de Parlebas (1995; 1999), l'institutionnalisation et la mise en place de compétitions règlementées sur une activité physique comme une sportivisation², le premier pas vers une « *mise en ordre sportive* » de cette pratique libre nous interroge. Les préoccupations sécuritaires des dirigeants fédéraux, ainsi qu'on peut le lire dans les manuels de l'époque³, seraient ils vraiment les seuls éléments qui ont caractérisé cette prise en charge fédérale ? L'organisation du Grand prix de France de descente de canyons est-elle seulement imputable à l'envie d'une « *saine émulation* » et d'une dynamique favorable à l'innovation technique ? Autrement dit, afin d'étudier, sur un exemple précis, le mécanisme d'intégration d'une pratique née en dehors de l'institution au modèle sportif d'origine anglo-saxonne, mais aussi dans le souhait d'une meilleure connaissance de cette activité, sur laquelle très peu de travaux universitaires existent, nous nous interrogeons sur les facteurs de la sportivisation du canyoning en France par la fédération de spéléologie à la fin des années 1980.

¹ On détaillera ultérieurement la chronologie exacte des pratiques en canyon.

² Emprunté à Elias (1994, p. 236), la traduction de ce terme en français fait débat. Parlebas (1999) utilise sportification, mais d'autres auteurs préfèrent sportisation (Garrigou & Lacroix, 1997) ou sportivisation (Gloria & Raspaud, 2006; Terret, 1998). On préférera ici ce dernier usage qui est majoritaire.

³ « *La FFS réfléchit et étudie les risques, [...]. Nous vous livrons ici le fruit de notre réflexion pour que vous puissiez, avec toujours plus de sécurité et de plaisir, continuer à courir à la poursuite des eaux turquoises.* » Citation issue du Manuel de la FFS, 1995, p. 7.

1. Le système fédéral associatif : un modèle recouvrant des traditions multiples

1.1. Le système fédéral

Les contributions réunies par Arnaud & Camy (1986) montrent la création de sociétés sportives à partir de la fin du XIX^e siècle puis d'associations après la réglementation de juillet 1901. Mais plus qu'un effet induit par cette loi, Arnaud (1996) montre qu'il faut attribuer ce développement à la conjoncture économique, sociale et politique ainsi qu'au besoin de sociabilité humaine présenté par Agulhon (1947). Ces associations se fédèrent dans un premier temps en union nationale avec l'USFSA avant que l'éclatement de cette dernière en 1919 donne naissance à des fédérations autonomes. Après la coupure que représente 1914-1918 ce modèle fédéral hiérarchisé se développe rapidement. Une dernière hésitation marque cependant les années 1930 avec la crise économique de 1929 et la politique du Front Populaire qui s'intéresse à la culture, aux loisirs et au temps libre mais sur laquelle les conclusions des historiens divergent (Callède, 2000, pp. 66-67).

Par suite, la période de guerre et d'occupation montre un « *étonnant* » dynamisme du mouvement associatif. Par exemple, le football triple d'effectif entre 1939 et 1943. Gay-Lescot (1991, p. 166) souligne qu'il ne faut pas seulement attribuer ce développement à la politique de Vichy ainsi que le propose Chifflet (2005, p. 44), mais aussi au mouvement de réaction et de contournement des français sous l'occupation. Favorable aux sports et aux pratiques hautement symboliques comme l'alpinisme (création de la FFM en 1942), le régime impose toutefois clairement son orientation morale et politique à ce développement. Dans les activités de plein air (alpinisme, plongée sous marine, spéléologie), Gay-Lescot (1991) cite l'exemple du long-métrage issu du livre « *Premier de cordée* » en 1943 où l'on perçoit clairement l'influence des services de propagande du régime. « *L'aspect pétainiste de "Premier de cordée" était, et est resté plus évident que l'aspect résistant* » (Sicilier cité par Gay-Lescot, 1991).

Sans concurrence au lendemain de la guerre, puis renforcé par les aides de l'Etat¹ dans le cadre de la politique de prestige² lancé par le général de Gaulle au début de la V^e république (Callède, 2000), les années 1960 constituent une sorte d'apogée du système fédéral. La jeunesse issue du baby-boom se satisfait alors pleinement de cette offre associative. Pour les auteurs qui souligneront une « *révolution du sport des années fun* » (Loret, 1995), cette période constitue « *une sorte de silence créatif* », où « *la société n'invente pratiquement plus d'activité sportive* » (Loret, 2004, p. 36).

Si les sports anglais compétitifs – ou ceux sportivisés par la suite, à l'image de la natation qu'a étudié Terret (1998) –, prédominent au sein du système fédéral associatif, ce cadre réglementaire et juridique regroupe également des traditions différentes. On pense notamment au Club alpin pour la montagne (Hoibian, 2000), à la Fédération équestre héritière d'un passé militaire (Bernardeau Moreau, 2004), aux mouvements affinitaires comme la Fédération sportive et culturelle de France (Munoz, 2003) ou encore à la spéléologie qui nous préoccupe. Autant d'institutions qui vont répondre différemment à l'essor des nouvelles pratiques à partir de 1970.

1.2. La spéléologie et le système fédéral en spéléologie

Afin de préciser les termes de notre question de départ, il convient maintenant de s'intéresser à la spéléologie et plus particulièrement sa fédération : la FFS.

Schut (2002; 2005), montre que la spéléologie est née sous l'égide du CAF à la fin du XIX^e siècle. Dans un contexte imprégné par le positivisme, la spéléologie se positionne comme une science qui publie ses résultats (archéologie, géologie,...), ses observations (sur la faune et la flore) et réalise de précises topographies. Pour réunir ces chercheurs, une société de spéléologie née en 1895 à l'initiative d'Edouard Alfred Martel. Celle ci disparaît avec la première guerre mondiale, mais ressurgit sous les traits du Spéléo-club de France en 1930 puis de la SSF à la veille des années 1940.

En réponse à cette spéléologie scientifique (que les anglais appellent *speleology*), l'entre deux guerre marque la naissance d'une pratique plus exploratoire et moins préoccupée

¹ Aides financières, mais aussi plans d'équipement en stades, piscines et gymnases auxquels il faut ajouter « *l'essor des politiques sportives municipales* » (Callède, 2000, p. 142).

² Politique de prestige déclinée dans le domaine sportif par la théorie pyramidale de Maurice Herzog qui vise à favoriser par divers moyens un taux de pratique élevé afin d'obtenir une meilleure élite.

par l'étude des cavités (*caving* en anglais). Fortement rejetée du milieu spéléologique¹, cette forme de pratique se développe toutefois avec la libération et notamment l'influence de Norbert Casteret qui diffuse l'image d'une spéléologie comme « *un sport au service de la science* »². Cette pratique frôle même la compétition sportive lorsque dans les années 1950, des groupes de spéléologues se livrent à une concurrence médiatisée pour le « *record du monde de profondeur* »³. On pense notamment à l'exploration de la Pierre Saint Martin dans les Pyrénées et celle du Gouffre Berger dans les Alpes qui totalisent alternativement les plus grandes profondeurs atteintes en mobilisant la presse grand public.

Afin de rassembler ces clubs nés indépendamment de la SSF, une seconde institution se met en place en 1948 : le CNS. Rapidement en charge de l'organisation de la pratique, puis des secours, sur l'ensemble du territoire, cette structure va se rapprocher de la Direction générale Jeunesse et sports et de ses subventions. Ainsi constitué, le CNS va devenir l'institution privilégiée des pratiquants plus orientés vers l'effort physique et l'exploration tandis que « *parallèlement, la SSF accentue son orientation scientifique* » (Schut, 2002, p. 47).

A la veille des années 1960 deux formes de spéléologie peuvent ainsi être distinguées⁴ : une spéléologie scientifique dirigée par la SSF et une spéléologie exploratoire⁵, ludique⁶ et sportive⁷ représentée par le CNS. Mais en 1961, le conseil d'administration du CNS soulève les problèmes qu'induit une co-existence de deux sociétés pour la spéléologie. Une enquête est alors réalisée : elle dévoile que la majorité des adhérents⁸ souhaitent une entente statutaire entre les structures. Par suite, les rencontres successives aboutissent donc à réunir les deux organes pour former la FFS en 1963.

Construite à partir de cette bivalence, la FFS va dès lors conserver une certaine division dans le sens où, malgré une institution commune, certains spéléologues restent plus intéressés par le plaisir d'explorer ou d'atteindre des records de profondeur que par la science ou inversement. Dans le cadre de ce travail, il convient donc de s'interroger sur l'influence

¹ « *On abuse même du qualificatif de spéléologue utilisé pour désigner un simple excursionniste du dimanche pénétrant sans matériel [scientifique] et sans connaissances particulière dans une caverne ! C'est probablement pourquoi le savant professeur Jeannel voudrait qu'on nomme ces derniers tout simplement "spéléistes" ! Il n'a pas tort.* » Robert De Joly, 1947, cité par Schut (2002, p. 21).

² Norbert Casteret, 1955, cité par Schut (2002, p. 26).

³ On reprend ici une formule ayant circulé dans la presse.

⁴ Dans son travail sur la spéléologie en France Schut (2005) aborde également un troisième aspect de l'activité avec le tourisme souterrain dans des gouffres aménagés pour la visite, mais cela n'intervient pas dans les politiques fédérales que l'on s'apprête à étudier.

⁵ Correspond à l'ouverture de nouvelles cavités ou de nouveaux réseaux jusque la inexplorés.

⁶ Correspondant à la simple visite de cavité déjà ouverte par d'autres spéléologues

⁷ Correspondant à la course aux profondeurs atteintes.

⁸ Voir le travail de Schut (2002, p. 26) pour une présentation détaillée de cette enquête.

qu'a eu l'histoire particulière de cette fédération dans ses choix politiques : les dirigeants intéressés par l'aspect exploratoire et ludo-sportif de la spéléologie ont-ils favorisé la prise en compte du canyoning puis la mise en place de compétitions ? A l'inverse les partisans d'une spéléologie scientifique étaient ils défavorables à la sportivisation du canyoning ? Autrement dit, il y a-t-il eu un conflit entre les pratiquants de canyoning d'une part et la fédération de spéléologie d'autre part, ou n'y a-t-il eu plutôt un clivage interne à la fédération quant à la question d'une sportivisation du canyoning ?

2. L'irruption des nouvelles pratiques hors fédération¹

En relative contradiction avec la période précédente, qui voyait se dérouler l'essentiel des pratiques physiques au sein du cadre fédéral, la littérature scientifique s'accorde actuellement à situer dans les années 1970-1980, une importante diversification, modification et multiplication des formes de pratiques physiques qu'il est possible de mettre en relation avec les changements socioculturels de la société française à cette période. Des pratiques comme le fitness, le skate ou le canyoning qui nous préoccupe vont ainsi naître en dehors des instances fédérales. Selon l'enquête INSEP de 1986 ces pratiques sportives « *en liberté* » sont même devenues majoritaires puisqu'elles représentent 30 millions de personnes contre 12 millions d'adhérents aux fédérations sportives pour la même année (Irlinger, Louveau, & Métoudi, 1987). Par suite, Augustin (2002) montre qu'il faut caractériser ces nouveaux pratiquants par une absence de licence fédérale, mais aussi par une nouvelle utilisation de l'espace. Autrefois confinés aux lieux spécifiques (stades, piscines, gymnases...), les territoires sportifs s'ouvrent aujourd'hui aux espaces naturels ou à une réappropriation de l'espace urbain. En inscrivant de nouveaux acteurs sur les espaces, ces pratiques provoquent d'ailleurs parfois des tensions entre utilisateurs (Greffier, 2002; Mounet, 1996). Plus précisément, on peut déterminer le développement de trois principales tendances.

- Premièrement, le développement des pratiques libres qui participent à une culture de la glisse et du fun selon Alain Loret (1995). Il s'agit du surf mais aussi du vol libre, de la varappe, du funboard, du benji, du skate, du rafting ou du canyoning.

¹ Si plusieurs auteurs montrent l'importance de ces nouvelles modalités insatisfaites de l'offre fédérale, d'autres soulignent la persistance du sport associatif. Dans cet objectif, Augustin (2003), rappelle qu'en dépit de facteurs démographiques défavorables les associations sportives recrutent toujours plus d'adhérents, qu'il se manifeste un « *effet mondial 98* » en Football, et que la demande d'utilisation des équipements traditionnels « *n'a jamais été aussi forte* ». En effet, selon cet auteur, les nouvelles pratiques ne font que s'ajouter de façon complémentaire au sport éducatif et fédéral qui continue d'être encore « *le ciment du système sportif* » français.

- Deuxièmement, « *l'essor des pratiques d'entretien du corps* » (Travaillot, 1998) avec une augmentation exponentielle des espaces privés de fitness ou gymnase-club (Bessy, 1990). Cette tendance concerne majoritairement les femmes.

Notons que la multiplication des courses hors stade qui se produit à la même période est à situer entre les deux précédentes tendances. D'une part, les rassemblements tel que le marathon du Médoc participent à un rituel festif et transgressif des règles de la course (Bessy, 1994); d'autre part, les courses d'endurance et la pratique régulière du jogging correspondent à une pratique d'entretien du corps, majoritairement pour les hommes cette fois.

- Enfin, l'apparition des « *sports de rue* » constitués par la pratique en dehors des clubs d'activités initialement sport compétitif (mécanisme de desportivisation). Cette troisième tendance se dessine plus tardivement notamment sous l'impulsion de la victoire américaine de basket en 1992 aux jeux olympiques de Barcelone. On pense notamment au Street-basket dans les playground et aux matchs de football improvisés dans les quartiers défavorisés au pied des tours.

Le chapitre suivant présente l'état des recherches concernant la première de ces tendances en distinguant cinq principales approches. Conjointement, il s'agira de mettre en relation cette évolution sportive avec les changements politiques, sociaux et culturels de la société française à cette période, que Mendras (1988) nomme « *seconde révolution française* » et qu'illustre en chanson Pierre Bachelet (*cf. accroche*).

2.1. Pratiques fun et mouvements de société

*« En ce temps-là j'avais vingt ans
C'était la guerre en Algérie
Et puis y avait le mois d'mai
Qui préparait ses pavés*

*C'était manif et guitare
Affich' d'une main de l'autre le pot d'colle
C'était les vacances en deux-chevaux
Et toutes les filles se prenaient pour Bardot*

*C'était la télé qui s'allume
Pour le premier pas sur la Lune
En ce temps-là c'était le rock
Mais on changeait déjà d'époque »*

Extraits de la chanson *Vingt ans* interprétée par Pierre Bachelet.
Paroles : Jean-Pierre Lang, 1987.

Sur les pratiques libres tels que le surf, le skate, le vol libre ou le canyoning, il convient d'abord de souligner le travail de Loret (1995) qui montre l'origine contre-culturelle de ces activités et la symbolique fun dans laquelle elles s'inscrivent. Pour cet auteur il s'agit là d'une « révolution » dans l'eau, l'air, la neige, qui marque l'essor d'une « génération glisse ». L'origine géographique de cet esprit fun étant attaché au surf sur les plages de Californie et aux écrivains de la beat génération¹ d'autres auteurs parlent également de pratiques californiennes (Bourdieu, 1987; Pociello, 1995). Mais la dimension transgressive de cette nouvelle culture sportive se trouve également largement présente dans la société française avec pour symbole les manifestations de Mai 68 tout autant attribuables au contexte social et politique français qu'à la situation internationale (Bernard, 2003). Suivant une approche similaire Maurice (1987) souligne également la dimension écologique de ces pratiques. Ce retour à la nature pour éprouver de nouvelles sensations avec les éléments (Vigarello, 1981) est alors contemporain des premiers mouvements écologiques puis des contestations du nucléaire industriel ou militaire.

Selon Lacroix (1995), à l'esprit contestataire des années 1980, les années 1990 ajoutent un parfum d'aventure. Le travail de Pociello (1991) étudie plus précisément cette « mise en forme aventurière » des activités et la médiatisation qui est faite autour de quelques ambassadeurs de l'extrême². Dans une démonstration qui s'appuie imperceptiblement sur les

¹ En particulier Jack Kerouac et son ouvrage *On the Road* en 1957.

² Arnaud de Rosnay, Philippe de Dieuleveult, Jean-Marc Boivin puis Nicolas Hulot.

théories de la post-modernité, cet auteur montre combien ces pratiques à risque participent à un « *rituel ordalique* » dans les sociétés contemporaines face à la chute des rites sociaux (mariage, conscription,...) et au rejet des figures hiérarchiques (l'église, l'Etat, le père,...),

En suivant la thèse de l'individualisme contemporain, d'autres auteurs soulignent également la tendance marquée à l'individualisation dans ces nouvelles pratiques (Bessy, 1994; Bourdeau, 1998; Mounet, 2000). D'un sport réglementé, standardisé et nécessitant un « *long mais nécessaire apprentissage* », on bascule vers un loisir adaptatif, sans contrainte et permettant d'accéder rapidement à la maîtrise, au plaisir et à l'autonomie. Par exemple, dans les activités montagne, Bourdeau (1998, p. 254) montre le développement privilégié « *des disciplines qui répondent le mieux à un besoin de "consommation" rapide du geste sportif* » et cite tout particulièrement le canyoning.

Sur un plan technologique les « *pratiques californiennes* » relèvent souvent d'un haut degré d'instrumentation avec utilisation d'appareillages sportifs multiples (Hillairet, 1992). A travers le pilotage de surfs, de skates et autres engins, il s'agit d'activités basées sur les réflexes pour reprendre la typologie de Pociello (1981) entre activités de force, d'énergie de souplesse et de réflexe. C'est d'ailleurs les dispositions socialement acquises par les fractions cultivées pour ce type d'effort qui explique le positionnement de ces pratiques dans l'espace des sports. Selon l'analyse de cet auteur (Pociello, 1995), les pratiques fun se placent en effet dans le quart supérieur gauche de l'espace des sports et leur « *écologisation* » s'oppose à la « *motorisation* » des pratiques que privilégient les plus dotés en capital économique (le rallye, le motonautisme,...).

Enfin le travail de Midol (1992) aborde la dimension corporelle de ces nouvelles pratiques avec d'une part les courbes induites par « *la glisse* » et d'autre part « *l'éclate* » (sorte de jouissance organique liée au dépassement des limites du corps). Citant l'exemple du kilomètre lancé, comme on pourrait prendre le cas des sauts à parfois plus de vingt mètres de hauteur dans les canyons, Midol (1992) montre l'expérience de transe à laquelle participent les adeptes du fun.

2.2. De nouvelles pratiques... ou presque !

Si la culture fun (Loret, 1995) dans laquelle se développent les nouvelles pratiques est clairement novatrice vis-à-vis du mouvement associatif et son idéologie citoyenne (Arnaud, 1996; Chifflet, 2005), les activités elle même participent souvent d'une « *tendance à la combinaison, à l'hybridation* » ou à la redécouvertes de pratiques existantes (Augustin, 1994;

Pociello, 1995). Par exemple, le surf, emblème des sports de glisse, vient d'une pratique indigène réalisée aux îles Sandwich, reprise dans les années 1900 par un groupe de colons, puis importée en 1930 aux USA par des nageurs comme Duke Kahanamoku et Tom Blake où il ne prit sa dimension fun et transgressive qu'au début des années 1960 avec les mouvements *beatnik* en Californie.

2.3. L'exemple du canyoning

Hybride de spéléologie et de nage en eau vive tout en privilégiant un plaisir ludique et un jeu écologique avec les sensations (Bourdeau, 1994), le canyoning¹ est à considérer comme l'une de ces pratiques libres qui participent, au renouvellement du paysage sportif français que nous venons précédemment d'évoquer.

2.3.1. De la descente de canyon au canyoning

Tout comme le surf que l'on a précédemment évoqué, les gorges et canyons étaient déjà parcourus avant l'essor du canyoning. Les premiers usagers des lieux sont en effet les pêcheurs qui s'aventurent autour de certaines vasques avec l'aide de cordes ou d'aménagements lorsque cela est nécessaire (Greffier, 2002). Puis les premiers spéléologues-explorateurs réalisèrent la descente des grands itinéraires en France ou en Espagne (Schut, 2005). En continuité à leur prospection de nouveaux espaces souterrains, les canyons leurs apparurent comme des lieux sombres, profonds et inexplorés relevant de leur compétence d'*invention*². On peut citer par exemple la traversée de la grotte de Bramabiau en 1888 par Edouard Alfred Martel (créateur de la société spéléologique de 1895), la descente du canyon de l'Artuby dans le Verdon en 1893 par Armand Janet ou encore les diverses expéditions dans le pays basque que réalise Edouard Alfred Martel entre 1907-1909.

Plus tard, dans les années 1960, la fréquentation des gorges et canyons devient essentiellement constituée par des spéléologues désirant un entraînement technique et physique avant la descente de gouffres difficiles. Pour ces derniers, les canyons représentent des "grottes d'entraînement à ciel ouvert".

Mais c'est brusquement, au cours des années 1970-1980 que l'arrivée de pratiquants issus des sports d'eau vive ou de l'escalade avec la diffusion d'images colorées de l'activité

¹ Voir l'annexe 3 pour une présentation de l'activité et du terme.

² Sur un plan littéraire, l'ouvreur d'un gouffre ne le *découvre* pas mais *l'invente*.

dans les émissions télévisés (*Ushuaïa Nature, Les carnets de l'aventure,...*) modifie fortement l'engagement dans l'activité (Bourdeau, 1994; Schut, 2005). De pratiquants issus de la spéléologie utilisant un matériel lourd, équipant hors eau¹, évitant de se mouiller (jusqu'à user parfois de petits bateaux pour traverser les biefs), les nouveaux adeptes du canyoning sont issus de tous les milieux, allègent leur matériel en équipant dans l'eau afin de se mouiller un maximum. Alors que les spéléologues considéraient l'élément aquatique comme un facteur de risque, les canyonistes recherchent des vasques profondes afin de pouvoir sauter et semblent ignorer le danger. Sauts, glissades sur les toboggans naturels, descente en rappels sous les cascades... là encore, « *le ludisme se diffuse petit à petit* » (Corneloup, 1995, p. 346). C'est précisément cette modalité fun de la "descente de canyon" que nous appellerons "canyoning".

L'objectif de ce travail est justement d'analyser les mécanismes d'émergence d'une offre fédérale, règlementée et compétitive dans une activité pratiquée sur le mode de l'expression libre et ludique. L'idée d'organiser un Grand prix de France de descente de canyon (Annexe 1) est-elle venue du milieu pratiquant ou de la fédération organisatrice (la FFS) ?

2.3.2. Le canyoning en 1980 : une pratique commerciale

Les études exploratoires menées sur le canyoning soulignent également la dimension spécifiquement touristique de cette pratique dès 1980 (Bourdeau, 1994; Pinguet, 1996). Autrement dit, conjointement aux adeptes autonomes qui possèdent leur matériel et des compétences techniques minimum, les canyons sont parcourus par un nombre important de clients venus dans une attitude consommatoire et touristique sous l'encadrement de moniteurs aux qualifications diverses². La dimension fun et ludique du canyoning participe pleinement à cette commercialisation. Facilement accessible techniquement et spatialement, c'est-à-dire favorisant « *une consommation rapide du geste sportif* » (Bourdeau, 1998), les canyons connaissent alors une fréquentation commerciale qui dépasse celle des pratiquants autonomes³. Conjointement, c'est également l'essor des ventes en topo-guide, manuels

¹ Sur un plan technique on différencie un amarrage "dans l'eau" à partir du quel la personne descend en rappel sous la chute d'eau d'un amarrage "hors eau" qui permet de descendre loin de la cascade

² Aucun diplôme d'état (BEES) spécifique n'existant à l'époque, l'encadrement se réalise sur la base d'un BEES de canoë-kayak, d'escalade, ou d'accompagnateur moyenne montagne... mais aussi à partir de simples Brevets fédéraux dans ces activités, voire sans aucun diplôme.

³ C'est d'ailleurs la situation actuelle avec 69 % des personnes qui réalisent l'activité sous l'encadrement d'un professionnel contre 19 % en l'escalade ou 8 % en la via ferrata (Altimax & Versant sud, 2003).

spécialisés et matériel de progression¹. Les revues de montagne s'intéressent de plus en plus au canyoning et les années 1990 voient la création d'un magazine dédié au canyoning et à la spéléologie². C'est donc entre pratique libre, fun et nature mais aussi loisir commercial que se présente le canyoning à la veille de sa sportivisation.

Dans ces conditions, quelle a été l'influence dans les décisions fédérales du marché potentiel que représentait le canyoning en terme d'encadrement professionnel (moniteurs, cadres techniques,...) et d'intérêt marchand (vente d'ouvrages et de matériel spécialisé) ?

La prise en compte de l'activité à t'elle été soutenue par des responsables bénévoles que le professionnalisme intéressait ? A l'inverse, cette situation où beaucoup d'utilisateurs des sites s'inscrivent dans une démarche commerciale (les moniteurs avec leurs groupes de clients) est elle appréciée de l'ensemble des spéléologues ? L'organisation de compétitions en canyoning à t'elle été favorisée par les enjeux de marchandisation présents dans l'activité (organisateur locaux, sponsors,...) ?

3. Nouvelles pratiques et système fédéral

Tout comme les sociologues de l'innovation étudient l'impact des nouvelles technologies industrielles ou informatiques dans les réseaux d'acteurs déjà constitués, il appartient légitimement de s'interroger sur l'impact des innovations sportives que représentent les pratiques fun sur le milieu de l'offre fédérale historiquement constituée. Dans ce domaine deux types d'analyse peuvent être repérés.

3.1. Emergence d'une offre privée et fédérations en « crise »

Un premier type d'analyse consiste à percevoir une crise³ des fédérations sportives « restées sur leurs acquis », face à un développement des organismes commerciaux qui ont mieux su répondre aux attentes de ces nouveaux pratiquants (Loret, 1995). Cette analyse s'appuie notamment sur une augmentation du nombre de licenciés aux fédérations sportives de plus en plus faible alors, qu'au même moment, un « *flou progressif des frontières entre*

¹ Les années 1980 voient le lancement de produits consacrés au canyoning chez les fabricants de matériel d'escalade (*Beal, Petzl, Simond-Chamonix*) et la création du détaillant *Expé* par le spéléologue et canyoningiste Luc-Henri Fage. Plus encore, au début des années 1990, deux fabricants spécialisés dans le canyoning et la spéléologie apparaissent (*MTDE, Résurgence*).

² *Spéléo Magazine*

³ On a vu précédemment les limites de cette approche (cf. note 1, p. 5).

tourisme et sport » (Bourdeau, Corneloup, & Mao, 2002, p. 22) avec la création d'entreprises en loisir sportif ou encore l'explosion du nombre de salles dédiées à la forme¹ témoignent d'une croissance de l'offre privée. Dans cet esprit, Chifflet (2000) regroupe l'offre post-1980, en deux systèmes : « *L'univers fédéral* » avec ses valeurs et sa dimension communautaire, et « *les loisirs commerciaux* » sorte de « *système éclaté* » faisant plus ou moins référence au modèle du marché.

3.2. L'intégration des nouvelles pratiques au sein des fédérations sportives

Un second type d'analyse, auquel ce travail souhaite participer, consiste à étudier les processus d'intégration de ces nouvelles pratiques au sein du modèle fédéral et les conséquences de cette intégration.

En effet, Chifflet (1995a, p. 33) montre que la logique qui s'impose jusqu'aux années 1970 est verticale : « *lorsque apparaît une forme de pratique sportive nouvelle, la stratégie consiste à se réfugier momentanément auprès d'une fédération existante avant de s'organiser en toute autonomie dès que le sport est suffisamment répandu dans tout le pays* », mais qu'à partir de la multiplication des nouvelles pratiques, les pouvoirs publics sont placés face à une telle demande de nouveaux agréments qu'ils sont maintenant contraints de les refuser. Plus qu'un objectif politique, sur un plan financier l'état ne peut accepter de subventionner un nombre en progression continue de fédérations sportives. Le CNOSF (composé notamment des fédérations existantes qui participent à la répartition du Fond national pour le développement du sport), « *devient ainsi l'allié de fait des pouvoirs publics pour lutter contre la création de nouvelles organisations* »

Sur cette base, une série d'institutionnalisations, plus ou moins conflictuelles, des activités libres par les fédérations sportives se met en place : le rafting et la nage en eau vive par la fédération de canoë-kayak, le monoski et le surf des neiges par la fédération de ski ou encore récemment le kitesurf par la fédération de vol libre.

Dans le cas du canyoning, quel rôle jouera donc le CNOSF ? Interviendra-t-il en faveur de l'institutionnalisation du canyoning ? La tradition sportive du mouvement olympique favorisera-t-elle la mise en place de compétitions ?

¹ Dans sa thèse, Bessy (1990) présente les statistiques relatives aux établissements de gymnastique d'entretien : entre 1970 et 1980, exactement 130 salles privées de remise en forme ont ouvert leur porte sur Paris. Par exemple 35 nouvelles salles étaient déclarées pour l'année 1971.

3.2.1. Les étapes d'une « mise en ordre sportive »¹

Dans un travail de synthèse relatif à l'organisation des nouvelles pratiques Mounet (2000, p. 35 puis 36) montre que « *la première réaction des fédérations en place est généralement le rejet* ». Trop faciles, trop ludiques, insuffisamment éducatives... les pratiques fun dérangent le mouvement associatif fédéral.

Toutefois, selon cet auteur, « *la seconde phase peut correspondre à une volonté d'absorption de la nouvelle activité parce qu'elle génère des flux importants de pratiquants (donc une possibilité de nouveaux licenciés, ce qui représente du pouvoir et des subventions accrues)* ». C'est durant cette période que les fédérations sportives rivalisent afin d'intégrer le monoski, le rafting et toutes les activités que nous avons citées.

Enfin, une partie de la littérature s'est intéressée aux résistances qu'opposent les adeptes du fun à l'intervention des fédérations sportives. Dans cet esprit, Reynier (1996) cite plusieurs témoignages publiés dans la presse au lendemain du premier championnat de France de surf en 1987. Ces derniers sont largement significatifs :

Aux « mots tels que plaisir, émulation, liberté d'expression... le langage fédéral a répondu par interdictions, disqualifications, sanctions disciplinaires ! Dommage »

Nerva, 1987, cité par Reynier, 1996, p. 72

« Ces championnats de France de surf à Châtel resteront dans les mémoires des surfeurs comme la mise à mort du "fun" »

Blanc, 1987, cité par Reynier, 1996, p. 72

Qu'en est-il du canyoning ? Peut-on en effet mettre à jour une « phase de rejet » puis une « phase d'absorption » ou, la sportivisation du canyoning relève-t-elle d'une logique plus complexe ? Autrement dit, les dirigeants de la fédération de spéléologie ont-ils été en accord pour refuser puis ensuite pour accepter le canyoning, ou n'y a-t-il pas eu débat interne entre partisans et détracteurs de cette ouverture ludo-sportive ?

Par suite, quel a été le rôle des adeptes de canyoning dans la sportivisation de l'activité par la fédération de spéléologie ? Les pratiquants étaient-ils favorables, défavorables ou tout simplement non informés d'une première rencontre sportive ?

¹ On reprend l'expression de Parlebas (1995).

3.2.2. Des situations multiples et parfois contradictoires selon les activités ou les fédérations

Il existe plusieurs études scientifiques relatives à l'institutionnalisation puis à la sportivisation des pratiques libres. Toutefois, le modèle fédéral regroupe des traditions différentes (*cf.* paragraphe 1.1.) et les conclusions des auteurs révèlent des situations multiples et parfois contradictoires selon les activités ou les fédérations concernées.

Par exemple, Bernardeau Moreau (2004) qui étudie la fédération française d'équitation montre que le « *courant cheval* », empreint de tradition militaire et représentant historiquement l'axe fort des institutions équestres, défend la compétition, face au « *courant poney* » lié à une pratique plus ludique et plus touristique qui rejette la logique de compétition.

A l'inverse Gloria & Raspaud (2006) montrent qu'au sein des pratiques ascensionnistes, les défenseurs de l'escalade rocheuse (ou varappe) sont favorables à l'émergence d'une offre sportive à laquelle s'opposent les dirigeants traditionnels issus de l'alpinisme bourgeois.

Il appartient donc légitimement de questionner la sportivisation du canyoning par la fédération de spéléologie.

3.2.3. Le cas de la sportivisation du canyoning en France

Il existe relativement peu de travaux scientifiques relatifs au canyoning dans la littérature française et internationale. De surcroît, les auteurs ayant abordé cette activité ont centré leurs efforts sur la gestion conflictuelle de la pratique au sein des territoires (Greffier, 2002; Perrin, 2003; Schut, 2007a) ou se livrent à des textes peu théorisés qui présentent l'activité et son cadre socio-économique sans en aborder les enjeux (Bourdeau, 1994; Pinguet, 1996).

Schut (2005; 2007b) est le seul auteur, à notre connaissance, qui apporte une analyse pertinente de l'activité canyoning dans son histoire puis dans sa « *mise en ordre sportive* ». En s'intéressant à la spéléologie, son travail aborde en effet une première explication possible quant à l'émergence d'une offre sportive au sein de la FFS. Pour lui en effet « *les spéléologues ont vu infléchir leur parcours [afin de] pouvoir recevoir des subventions de*

l'Etat. Entre incitation et obligation¹, les spéléologues ont beaucoup de difficultés à gérer les pressions ministérielles qui les poussent à se conformer au modèle sportif ». Pour cet auteur, l'introduction d'une pratique professionnelle en spéléologie et en canyoning quelques années plus tard est également imputable aux services de l'Etat : « la mise en place d'une formation en spéléologie, d'abord amateur puis professionnelle, témoigne de la contrainte qu'ont exercé les institutions sportives sur les spéléologues pour les conformer à leur vaste politique éducative » (2007b, p. 7 et 5).

Cette étude est intéressante car elle souligne le rôle de l'Etat dans les décisions de la fédération. Toutefois, il convient de revenir sur les moyens d'action des pouvoirs publics. En dehors des effets de la législation et des subventions incitatrices soulignées par l'auteur de cet article, il y avait-il des cadres techniques fonctionnaires au sein de la fédération ? N'ont-ils pas été une sorte de relais des instructions officielles ?

De plus, Schut (2007b) montre que la sportivisation du canyoning est simultanée à celle de la spéléologie qui se dessinait déjà depuis quelques années avec l'organisation de courses sur corde en 1984 ou la participation à des compétitions étrangères en 1990 et 1991. Ainsi, malgré son caractère fun, le canyoning n'a-t-il pas favorisé l'émergence d'une offre sportive qui guettait les pratiques spéléologiques ?

Enfin l'article établit une corrélation non causale (au sens où les deux éléments sont liés aux volontés des pouvoirs publics) entre émergence d'une offre sportive et mise en place d'un Brevet d'Etat ; mais n'y a-t-il pas d'autres liens entre l'organisation de compétitions et le professionnalisme ? Par exemple, les personnes intéressées par la création d'un diplôme professionnel n'ont-elles pas favorisé la sportivisation ?

Toutefois ce travail comporte selon nous un biais de réduction à un facteur unique (Olivier de Sardan, 1996). En effet, si le rôle de l'état est important, qu'en est-il des dirigeants bénévoles ? Certains responsables de la fédération n'étaient-ils pas intéressés par le professionnalisme et la mise en place de compétitions ? Autrement dit, les dirigeants de la fédération de spéléologie étaient-ils en commun accord pour résister aux pressions des pouvoirs publics, ou n'y a-t-il pas eu plutôt un débat interne entre des personnes aux valeurs divergentes mais aussi aux intérêts contradictoires ?

L'axe fort historiquement défini en spéléologie (en l'occurrence l'axe scientifique) va-t-il défendre l'émergence d'une offre sportive comme en équitation, ou sera-t-il plutôt un obstacle à l'organisation de compétitions comme en alpinisme ?

¹ L'auteur souligne, quelques lignes auparavant, la fonction assignée aux fédérations sportives d'organiser les compétitions dans leur discipline par les textes de loi sur le sport du 16 juillet 1984.

CADRE THÉORIQUE ET HYPOTHESES

« La FFS réfléchit et étudie les risques, [...]. Nous vous livrons ici le fruit de notre réflexion pour que vous puissiez, avec toujours plus de sécurité et de plaisir, continuer à courir à la poursuite des eaux turquoises. »

Présentation du Manuel fédéral de la FFS, 1995, p. 7

« ...il faut encore choquer, en ayant recours, sans aucune intention de dénigrer ou de réduire, à un langage suprêmement désenchanté [...], en employant [...], tous ces mots grossiers, rigoureusement bannis du discours de bonne compagnie, production et consommation, offre et demande, capital, intérêt et marché, poste carrière et profit. Tout cela pour faire apparaître, au terme, que les prises de position les plus "pures", et celles des intellectuels les plus critiques elles-mêmes, doivent toujours quelque chose à des causes ou des raisons impures »

Pierre Bourdieu, 1991, p. 3

L'analyse stratégique –ou sociologie de l'action organisée– est devenue l'un des principaux cadres d'analyse des fédérations sportives en France (Chifflet, 1987, 1995b; Yerles, 1983). Toutefois, en tant qu'examen fixe de la réalité à un moment donné, elle ne permet pas de retracer la sportivisation en tant que processus historiquement et culturellement produit. Dans la présentation de leur ouvrage Zey-Ferrell & Aiken (1981) montrent en effet comment la sociologie des organisations, et pas seulement l'approche par la contingence¹, est a-historique en ne tenant pas compte de la genèse des organisations ni du passé des individus. Dans le domaine sportif, Ramanantsoa & Théry-Baslé (1987) critiquent également ces théories de l'action organisée pour leur manque de prise en compte des dimensions inconscientes de l'individu et de ses conduites. Autant d'éléments dont on va voir précisément l'importance dans la sportivisation du canyoning en France par la fédération de spéléologie.

Pour ces raisons, on s'appuiera plutôt sur la sociologie de Bourdieu (1984; 1992b) et le concept socio-historique de champ tel que l'a utilisé Faure et Suaud (1999) en football, Defrance (1989) pour les courses hors stade ou Hoibian (2000) puis Gloria et Raspaud (2006) dans le domaine des pratiques ascensionnistes. Dans ce cadre la pertinence des travaux de Lahire (2005) sur l'utilisation du contexte sera questionné ; l'enjeu théorique de ce travail

¹ Beaucoup des exemples traités dans leur ouvrage concernent la sociologie américaine des organisations (approche par la contingence).

étant de souligner l'intérêt d'une approche déterministe et critique (*cf.* accroche) pour aborder les fédérations sportives, alors que les théories de l'acteur rationnel y sont prépondérantes.

Enfin, sur un plan disciplinaire, ce travail ne doit aucunement être considéré comme celui d'un historien. A travers l'utilisation du cadre théorique de Bourdieu et la décomposition du contexte en plusieurs parties, ou encore, par la réduction délibérée du récit, il s'agit précisément d'analyser sociologiquement des données ayant partiellement fait l'objet d'un travail en histoire (Schut, 2007b).

1. Le structuralisme génétique : une vision spatiale de la société

S'appuyant sur les propriétés générales du capital économique (il s'accumule au travers d'opérations d'investissement, il se transmet par le biais de l'héritage, il permet de dégager des profits selon l'opportunité d'opérer les placements), Bourdieu (1979) fait du terme "capital" un concept heuristique, dépassant l'usage strictement économique. Il en détermine alors plusieurs catégories. Il y a, d'une part, des capitaux spécifiques à un champ et, d'autre part, quatre principaux types de capitaux dont la possession ou dépossession caractérisent l'individu dans la société :

- **Le capital économique** constitué des facteurs de production (usines, terres...) et des biens économiques (revenus, patrimoine...)
- **Le capital culturel** qui rassemble les qualifications intellectuelles produites par le système scolaire ou transmises par la famille et qui peuvent exister sous trois formes : à l'état incorporé (les dispositions durables du corps), à l'état objectif (les biens culturels possédés), à l'état institutionnalisé (sanctionné par l'institution, par exemple les titres scolaires)
- **Le capital social** constitué des relations dont dispose l'individu dans la société (famille, amis...)
- **Le capital symbolique** qui correspond aux rituels qu'oblige, aux autres individus, la possession des précédentes formes de capitaux.

Par suite, à partir des deux premières formes de capitaux, Bourdieu (1979) propose une modélisation bi-dimensionnelle de la société. (fig. 1). Comme il le précise « *On peut représenter le monde social sous la forme d'un espace (à plusieurs dimensions) [...] : les agents s'y distribuent ainsi, dans la première dimension, selon le volume global du capital qu'ils possèdent et, dans la seconde, selon la composition de leur capital* » (Bourdieu, 1984a,

p. 3). Ce cadre d'analyse qui sera largement utilisé pour expliquer les goûts sportifs¹ est au fondement de la théorie des dispositions sociales. Dans cette figure, Bourdieu (1991) ajoute la matérialisation du concept de « *champ du pouvoir* » que l'on peut définir comme une zone spécifique de l'espace des positions sociales caractérisée par une dotation importante en capitaux.

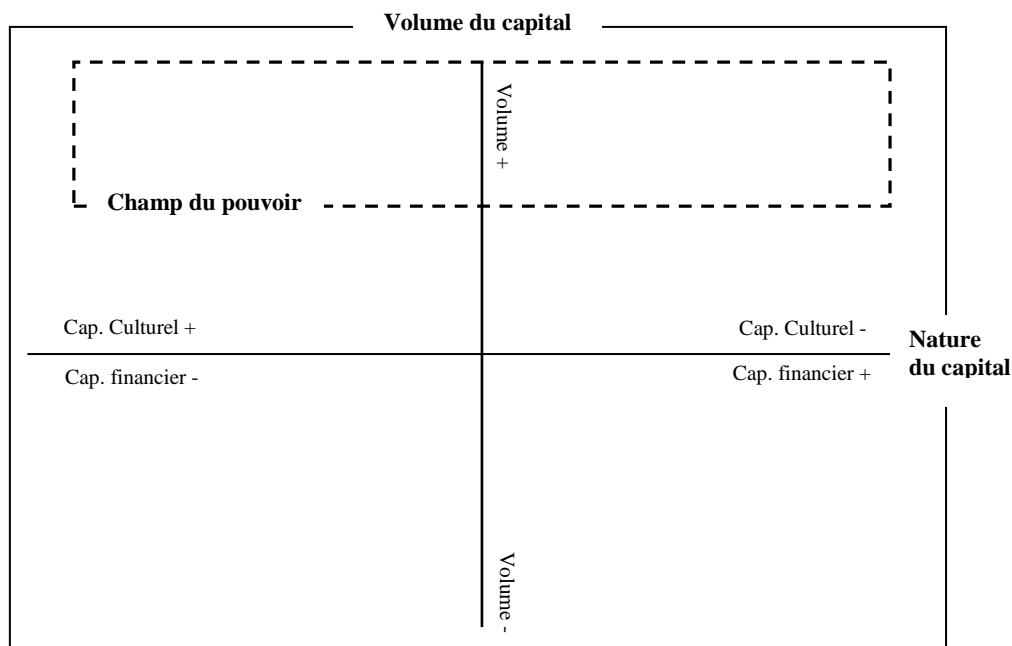


Figure 1 : Espace des positions sociales et champ du pouvoir

D'après Bourdieu (1979) qui reprend une étude de 1976 et Bourdieu (1991) pour le champ du pouvoir

2. La place de l'individu

Selon Bourdieu (1980, p. 88), l'individu est un agent dont les conditions d'existence vont structurer et conditionner un habitus. L'habitus étant un « *système de dispositions durables et transposables, structure structurée prédisposée à fonctionner comme structure structurante, c'est à dire en tant que principe générateur et organisateurs de pratiques et de représentations* ». Autrement dit, les structures qu'a intégré de façon durable mais non immuable l'individu vont générer ses préférences (ses goûts) et donc ses actions sans l'intervention d'un calcul ou d'une stratégie consciente.

¹ Voir notamment le travail de Pociello (1981) puis les études réalisées sous sa direction à la suite.

Deux éléments particuliers vont construire cet habitus : la position de l'individu dans l'espace des positions sociales : « *les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des habitus* », mais aussi les champs et sous-champs sociaux dans lesquels va évoluer cet agent : « *le champ structure l'habitus* » (Bourdieu, 1992a, p. 102).

3. Le concept de champ

A cette vision globale de la société, Bourdieu ajoute la présence de champs, au sens de milieux spécifiques, résultant du processus historique de différenciation que connaissent les sociétés contemporaines et caractérisés par certaines propriétés. Bourdieu (1992b, p. 73) note ainsi que « *le cosmos social est constitué de l'ensemble de ces microcosmes sociaux relativement autonomes* ». Mais tout rassemblement ne constitue pas forcément un champ ; celui-ci nécessite : 1/ la présence de capitaux (spécifiques ou non) qui sont à la fois une fin et un moyen de dominer le champ pour les agents, 2/ la présence d'une certaine croyance (ou intérêt), dans le jeu (dans la valeur des capitaux et de l'ensemble des éléments) : l'« *illusio* ».

Suivant ce modèle, le champ se caractérise par une lutte interne pour sa domination. Et donc une concurrence pour l'imposition des règles de hiérarchisation (c'est-à-dire, tout à la fois des limites du champ et la valeur des capitaux). Dans les champs sportifs, cette lutte correspond à une lutte pour la définition légitime de la pratique (Defrance, 1995).

Dans cet objectif les agents investissent des stratégies de conservation (maintenir la structure du champ) ou des stratégies de subversion (réorganiser le champ à leur avantage).

4. Hypothèses générales : un champ des pratiques spéléologiques, un sous-champ de l'offre fédérale en spéléologie

A partir de ces éléments théoriques et sur la base des travaux de la littérature que l'on a présenté, deux hypothèses générales peuvent être avancées :

- **Première hypothèse générale** : le milieu spéléologique français est structuré sous la forme d'un champ des pratiques spéléologiques. Cette hypothèse s'appuie sur l'ambivalence des pratiques spéléologiques (scientifique versus exploratoire et ludosportif) susceptibles d'impliquer une lutte pour la définition légitime de la pratique.

- **Seconde hypothèse générale :** la FFS et ses éventuels partenaires est également structurée sous la forme d'un champ (ou sous-champ). On l'appellera champ de l'offre fédérale spéléologique. Cette hypothèse s'appuie sur la présence dans cette zone particulière des pratiques spéléologiques –non seulement des intérêts et des luttes qui sont en cours au sein du champ des pratiques spéléologiques– mais aussi potentiellement d'intérêts spécifiques. Prenant l'exemple des pratiques ascensionnistes, le travail de Gloria & Raspaud (2006) montre en effet comment le milieu de l'offre possède ses intérêts propres dont la correspondance avec ceux des pratiquants n'est pas systématique.

S'intéressant aux politiques fédérales (c'est-à-dire aux décisions qui mènent à la prise en compte d'une nouvelle activité puis à l'organisation de compétitions), cette étude se centre volontairement sur l'espace de l'offre et s'intéressera donc plus particulièrement à la seconde hypothèse. Toutefois, le rôle des pratiquants de canyoning et celui des spéléologues adhérents à la fédération sera précisé afin de questionner les éventuels décalages entre l'offre et la demande de pratique sportive.

5. Etapes d'analyse et hypothèses spécifiques

Faisant l'hypothèse générale d'une structuration de la fédération de spéléologie sous la forme d'un champ, il convient alors d'interroger le processus de sportivisation du canyoning par la FFS au travers des trois étapes d'analyse d'un champ¹ (Bourdieu, 1992b). Ces trois étapes distinctes, mais aussi connectées entre elles, vont déterminer les différentes problématiques (ou questionnements scientifiques) et les hypothèses spécifiques que ce travail de recherche va développer pour répondre à notre question de départ.

5.1. Position et prises de positions des agents

Afin d'établir les enjeux qui sont en concurrence dans le champ, il s'agira, en premier lieu de cerner quels sont les capitaux en jeu dans la fédération de spéléologie. Puis, considérant que « *c'est, à chaque moment, l'état des rapports de force entre les joueurs qui définit la structure du champ* » (Bourdieu, 1992b, p. 74), on établira la répartition des capitaux entre les agents ; c'est-à-dire la position des agents dans le champ.

¹ Dans notre cas, il a toutefois paru nécessaire de commencer par l'étude des positions et des prises de position avant de questionner l'autonomie du champ qui constitue habituellement la première étape.

Par suite, on s'intéressera au débat situé autour de quelques propositions : la mise en place d'un diplôme professionnel pour la spéléologie et le canyoning, la prise en charge du canyoning au sein de la FFS puis la mise en place de compétitions au sein de la fédération. Afin d'analyser les prises de position autour de cette sportivisation du canyoning et des pratiques spéléologiques, on s'aidera du propos selon lequel « *le champ des positions est méthodologiquement inséparable du champ des prises de position [...]. Les deux espaces, celui des positions objectives et celui des prises de position, doivent être analysés ensemble et traités comme "deux traductions de la même phrase"* » (Bourdieu, 1992b, p. 81). Dans ce cadre, on pose l'hypothèse d'une structuration du débat sous la forme d'une lutte pour la définition l'offre spéléologique légitime ; c'est-à-dire une rivalité entre des formes de hiérarchisation différente.

5.2. L'habitus des responsables de la fédération de spéléologie

Notre seconde étape d'analyse s'intéressera plus précisément aux conditions matérielles et sociales qui structurent l'habitus des responsables au sein de la FFS ; notamment à travers de brèves biographies. Au-delà des intérêts économiques que peuvent rechercher les agents dans une pratique professionnelle du canyoning, en tant que « *en tant que principe générateur et organisateurs de pratiques et de représentations* », le concept d'habitus ne permet t'il pas de souligner les déterminismes culturels ? De plus, la théorie de l'habitus (qui est une structure inconsciente), ne permet t'elle pas de relativiser l'idée d'une stratégie consciente de la part des responsables de la FFS ?

5.3. Autonomie, dépendance et indépendance du champ

En troisième et dernière étape il convient d'interroger l'autonomie du champ considéré. Plus précisément, Bourdieu (1992b, p. 80) souligne la nécessité d'« *analyser la position du champ par rapport au champ du pouvoir* » ; autrement dit, il s'agit de questionner la position du champ considéré vis-à-vis de la zone de l'espace des positions sociales caractérisée par une importante dotation en capitaux (fig. 1). Par exemple, Bourdieu (1991) montre que le champ littéraire est inclus dans le champ du pouvoir mais y occupe une position dominée. Si la référence au champ du pouvoir apparaît justifiée dans le cas d'un « *champ de production culturelle* », sur la base des deux orientations précédemment exposées dans le champ des pratiques spéléologiques (*cf.* revue de la littérature paragraphe 1.2.), on se propose

plutôt d'interroger l'autonomie vis-à-vis du champ scientifique. Cette autonomie vis-à-vis du champ scientifique a-t-elle été un enjeu de lutte au sein de la fédération ? Quelle a été l'influence de cette lutte dans les décisions relatives au canyoning ?

A la suite de Schut (2007b), qui en vient même à réduire son analyse autour de cette explication, il advient de revenir également sur le rôle de l'Etat dans l'organisation d'une offre sportive au sein de la FFS. Quels sont les liens entretenus par la FFS et le champ Etatique ? A quels niveaux les contraintes des services publics ont-elles pu s'exercer ?

5.4. De l'analyse du champ à l'explication sociologique

Après la construction d'un champ de l'offre fédérale spéléologique (partie analytique), ce travail souhaite aborder les raisons ayant pu favoriser, au sein de ce champ, la sportivisation du canyoning (partie explicative).

Dans cet objectif, il apparaît nécessaire de replacer la fédération de spéléologie dans son rapport à l'économie en s'appuyant sur le concept de « *champ englobant* » (Bourdieu, 1991, p. 6). Quelle est donc l'influence exercée par la nécessité du champ économique sur la fédération et sur les agents qui y sont engagés ?

De plus, en suivant les nouvelles avancées de la sociologie dispositionnaliste (Lahire, 2005), quelle est l'influence du contexte dans l'organisation d'une offre sportive au sein de la fédération de spéléologie ? Plus précisément, en dissociant les éléments pertinents de cet environnement, c'est-à-dire suivant une démarche relativement proche de celle de Freeman (1984) qui distingue l'entreprise et ses parties prenantes : quel est le rôle des partenaires privés de la FFS (sponsors), celui des communes locales, du CNOSF ou encore des organismes écologistes... ?

A l'inverse, quel a été le rôle des adhérents de la fédération et des pratiquants de canyoning qui devraient être les premiers responsables d'une évolution au sein de la FFS ?

MATERIEL ET METHODE

En relation à notre objet d'étude et au cadre d'analyse retenu, ce travail s'appuie sur des sources écrites et des sources orales.

1. Recueil des données

Une sorte de pré-enquête a été réalisée à travers un entretien exploratoire sur la fédération de spéléologie avec Eric Alexis, actuellement conseiller technique national de la FFS. Dans le même esprit, on a consulté certaines sources écrites au début de l'étude (le manuel fédéral, les pages Internet de chacune des fédérations FFS, FFME, FFCK, FFCAM et plusieurs revues spécialisées).

Les sources écrites et leurs lieux de consultation sont précisés en dernière partie. Il s'agit d'ouvrages, d'articles et de documents non édités, notamment le livre d'or du congrès précédent les compétitions. Ce dernier constitue en effet une archive originale qui révèle clairement les prises de position de chacune des personnes sur le vif. Par ailleurs, notre méthode de recueil se caractérise par un dépouillement systématique des articles de la revue fédérale *Spelunca* entre 1980 et 1995. Dans ce cadre les notices biographiques et professions de foi que publie la revue *Spelunca* avant chaque élection du comité directeur afin de présenter les candidats, constituent l'une des sources d'information principale pour étudier les positions et les prises de position de chaque personne.

Les sources orales se composent de huit entretiens semi-directifs réalisés avec une grille commune (Annexe 5), enregistrés puis retranscrits. On a présenté la liste des personnes rencontrées dans un tableau (tab. 1).

Enfin, il est nécessaire de noter plusieurs correspondances ou conversations téléphoniques qui ont permis de retrouver les personnes engagés au sein de la fédération de spéléologie en 1980 ou de préciser certains éléments au cours de la recherche : José Cambou (président UMINATE), Didier Rapin (Actuel Président de la Commission nationale de descente de canyon FFCAM), Mairie de Gavarnie.

<i>Personnes rencontrées</i>	<i>Lieu de l'entretien</i>	<i>Responsabilités</i>	<i>Année de naissance</i>	<i>Lieu de résidence</i>
Joël THOMINE	Voiron (38)	Professeur de sport CREPS Vallon-pont-d'arc. FFCK et FFME. Participant aux compétitions.	1947	Vallon pont d'arc
Maurice DUCHÊNE	Carbonne (31)	Organisateur des premières compétitions FFS.	/	France et Népal
Philippe DUVETTE	Perpignan (66)	Canyoniste depuis les années 1975.	1956	Carcassonne
Bernard PIART	Caussade (31)	Introduceur du canyoning à la FFS en 1986 Organisateur des premiers stages canyon FFS.	1951	Rodez
Guy QUER	Grenoble (38)	Organisateur FFS de la commission et des stages canyon puis des compétitions.	1951	Nouvelle Calédonie
Bernard TOURTE	Caussade (31)	Organisateur et participant aux compétitions FFS	1971	Proche de Toulouse
Michel SOULIER	Caussade (31)	Elu FFS au moment des compétitions puis Président adjoint de la FFS	1950	Caussade
Denise SOULIER		Elu FFS durant les années 1980	1952	
Eric ALEXIS	Caussade (31)	Conseiller technique national actuel de la FFS	1968	Proche de Toulouse

Tableau 1: Les entretiens semi-directifs réalisés

2. Traitement des données

Le traitement des données a été réalisé à partir d'une grille d'analyse construite sur la base des axes problématiques développés précédemment. Deux versions de cette grille ont été élaborées, une version adaptée à l'analyse des sources écrites et une version destinée à l'analyse des retranscriptions d'entretiens semis-directifs (l'Annexe 4 réunit les deux).

Concernant les entretiens, il a donc été possible de classer pour chaque personne les arguments évoqués puis de les comparer. Plus précisément, l'auteur des propos n'a jamais été séparé du texte. Notre analyse s'appuie donc sur une analyse catégorielle thématique longitudinale et comparative mais non transversale (Bardin, 2003). En complément une analyse manuelle des occurrences a été réalisée sur quatre des entretiens (utilisation de la fonction *Ctrl + F* du logiciel *Microsoft Word*).

Sur l'ensemble, une règle de concordance entre les sources a été respectée pour la construction des faits et des dates¹.

¹ Par exemple, les entretiens puis le document originel ont révélé une erreur du manuel édité par la FFS quant à la date des recommandations canyon (la date inscrite est 1994 au lieu de 1991).

RESULTATS ET INTERPRETATION

Première partie : la fédération de spéléologie comme un champ conflictuel

1. Positions et prises de position

1.1. Le milieu de l'offre fédérale spéléologique à la veille du « problème du canyon »¹

Réunis depuis 1963 au sein de la FFS, les anciens membres de la SSF et ceux du CNS cohabitent tout en conservant leurs orientations respectives².

D'une part les spéléologues issus de la SSF accordent à l'activité un statut scientifique et publient régulièrement leurs résultats dans des bulletins locaux ou dans l'un des périodiques édités par la fédération (*Spelunca*, *Karstologia*), voire même dans des revues scientifiques reconnues. Ils sont les plus âgés et disposent de ressources économiques, sociales et culturelles. Ce sont eux qui occupent les postes importants de la fédération (présidence, trésorerie,...). On retrouve par exemple Joël Rodet, karstologue au CNRS, Claude Mouret ingénieur géologue, Patrick Schalk architecte et plusieurs enseignants comme Alain Franco, Michel Soulier, Gérard Duclaux. Il s'agit donc de scientifiques ou de techniciens supérieurs mais relativement rarement de professions littéraires ou artistiques. Par ailleurs ces derniers possèdent rarement des diplômes sportifs et portent peu d'intérêt à l'encadrement de groupes ainsi qu'aux aspects purement techniques de l'activité.

D'autre part, les plus jeunes spéléologues préfèrent l'exploration et la recherche de profondeur. Pour eux, les anciens membres de la SSF avec leurs goûts bourgeois, sont de « *vieux scientifiques* » qu'ils surnomment « *les barbus* »³. Ces jeunes gens sont majoritairement de nouveaux adhérents ayant découvert la spéléologie avec des personnes formées dans les stages du CNS. Leur situation financière, professionnelle mais aussi

¹ Les responsables de la fédération que nous avons rencontré parlent de « *problème du canyon* » ou de « *la question du canyon* » pour désigner la sportivisation de l'activité canyoning au cours des années 1980.

² Ce paragraphe s'appuie notamment sur les notices biographiques et professions de foi que publie la revue *Spelunca* avant chaque élection du comité directeur afin de présenter les candidats. Elections 1984, *Spelunca*, 14, 1984, pp. I-V ; Elections du comité directeur 1988-1992, *Spelunca*, 29, 1988, pp. III-VII.

³ Par effet d'âge et de mode plusieurs des scientifiques portent la barbe. Eric Alexis, *Entretien*, 2006 ; Bernard Tourte, *Entretien*, 2006.

familiale est en construction. Ils occupent des responsabilités fédérales locales (correspondants régionaux ou départementaux, responsables de club,...). Plusieurs d'entre eux sont des « *mordus de plein air* » issus des classes populaires qui cherchent à se professionnaliser dans le secteur des loisirs sportifs. En comparaison aux élus de la fédération à la même période, il s'agit de personnes également du domaine technique mais sur un plan modeste (plusieurs CAP de mécanicien et de topographie). D'autres sont policiers ou militaires et parfois secouristes en montagne¹. Il s'agit par exemple de Guy Quer et Maurice Duchêne mais surtout de personnes comme Eric Charron, Juan Espejo, Jean Flandin ou Stéphane Boyer, qui n'« *étaient pas encore mariés [...] c'était des petits jeunes et ils vivaient un peu de l'encadrement spéléo ...ils ont galéré* »². Certains possèdent des Brevets fédéraux, un diplôme d'accompagnateur moyenne montagne ou viennent d'une formation privée qui délivre depuis 1958 le titre, non reconnu par l'Etat, de « *Guide spéléologue* »³.

Afin de théoriser cette description, il est possible d'isoler les profits en jeu au sein de la fédération, c'est-à-dire tout à la fois les « *fins et les moyens de domination* ». Dans cet objectif, sept capitaux, au sens de Bourdieu (1984), peuvent être distingués :

- **Le capital fédéral-électif** (ou statut au sein de la fédération). Dans une fédération sportive, comme dans toute structure associative en France, des élections internes distinguent un président, un trésorier, un secrétaire,... ; les règles associatives accordant un pouvoir décisionnaire uniquement aux membres élus. Toutefois, d'autres éléments, c'est-à-dire d'autres capitaux, révèlent également une efficience dans le champ.
- **L'excellence spéléologique** (capital spécifique au champ spéléologique). Il s'agit du prestige qu'assurent au sein de la fédération les qualités physiques, les capacités en terme de manœuvres de corde et les réalisations sur le terrain (ouvertures de gouffre en France ou à l'étranger, records de profondeur,...). Cette compétence technique pour l'exploration souterraine motivée par la sensation de « *déflorer une caverne* »⁴ constitue, selon nous, une forme de capital spécifique à l'activité, tout comme les alpinistes disposent de « *l'excellence alpine* » (Hoibian, 2000). La réussite en spéléologie d'alpiniste comme

¹ Manuel fédéral de la FFS, 1995 ; Guy Quer, *Entretien*, 2006.

² Guy Quer, *Entretien*, 2006.

³ Jean-Charles Trébuchon est l'un des premiers à faire l'expérience du tourisme souterrain dans les années 1950 avec la rencontre d'un groupe de Suisses qui lui donne l'idée d'une rémunération pour l'encadrement dans les grottes. A partir de là, il montera une formation spécifique déclarant que « *comme il y a des guides de montagne, il peut y avoir des guides spéléologues* ». Jean-Charles Trébuchon, *Chronique de la naissance annoncée du guidage spéléo*, 1996, Edition à compte d'auteur.

⁴ Expression de Jean Cadoux et autres auteurs, *Opération -1000*, 1955, Marseille : Laffitte, p. 56.

Pierre Chevalier (Schut, 2002) montre d'ailleurs les possibilités de conversion entre ces deux formes d'excellence.

- **L'excellence scientifique** (capital en vigueur dans le champ scientifique). Il s'agit des éléments qui font la valeur et la reconnaissance d'un spéléologue en tant que scientifique : les titres (doctorats), les publications (dans des bulletins locaux ou des revues nationales), les découvertes (hydrologiques, géologiques) ou encore le statut en dehors de la fédération (ingénieur, professeur,...). Cependant à la différence du champ scientifique où ce capital agit de façon concrète (il faut être titulaire d'un doctorat pour se présenter à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur), ce capital agit uniquement de façon symbolique dans la fédération de spéléologie (être titulaire d'un doctorat n'est pas obligatoire mais procure un certain prestige).
- **Le capital économique** (non spécifique au champ), c'est-à-dire les moyens de production (usines, terres...) et les biens économiques (revenus, patrimoine...).
- **Le capital culturel** (non spécifique au champ), c'est à dire la possession ou dépossession de culture légitime dans la société (dispositions corporelles, biens culturels possédés, titres scolaires). Sorte de sanction des préférences culturelles socialement acquises, ce capital s'avère également symptomatique des positions au sein de la fédération.
- **Le capital professionnel (ou enjeu de professionnalisation)**, sorte de capital économique réfracté par les propriétés spécifiques du champ, il s'agit des diplômes autorisant l'encadrement de personnes contre rémunération. Dans le cas de la spéléologie et du canyoning, en l'absence de diplôme professionnel spécifique en 1980, il s'agit des titres proches qui permettent de se déclarer « *Guide spéléologue* » ou « *moniteur* » de canyoning puisque aucune juridiction ne l'interdit. Par exemple, certains utilisent les stages privés de Jean-Charles Trébuchon ou de simples Brevets fédéraux pour encadrer et « *guettent la première session du BE* »¹.

Au sein des multiples définitions du terme "professionnalisation" recensées par Dubar et Tripier (2005, p. 11) la présente recherche s'appuie ainsi sur l'approche selon laquelle une profession correspond au « *travail que l'on fait dès lors qu'il permet d'en vivre grâce à un revenu* », c'est-à-dire une personne rétribuée ou rémunérée par opposition au travail bénévole. Par exemple les personnes qui emmènent des groupes en spéléologie ou en canyoning contre rémunération sont des professionnels de l'activité. Il ne s'agit

¹ Alain, Franco, *Spelunca*, 29, 1988, p. VI.

donc pas d'aborder la professionnalisation de l'organisation (la fédération) mais celle des personnes au sein de l'organisation, même si l'un participe peut être à l'autre.

- **Le capital marchand (ou enjeu de marchandisation).** Seconde forme de capital économique réfracté par les propriétés spécifiques du champ, il s'agit plus généralement de l'ensemble des moyens mis en œuvre par les agents afin de retirer un profit économique de l'activité (vente de matériel, édition de topo-guides et autres ouvrages spécialisés, lancement d'une revue dédiée aux pratiques spéléologiques,...). Par exemple on a rencontré des personnes engagées au sein de la fédération de spéléologie qui dirigeaient par ailleurs une entreprise spécialisée dans la fabrication de matériel de spéléologie. En ce sens leurs intérêts financiers étaient directement liés aux décisions qu'ils pouvaient prendre en tant que bénévoles dans la fédération (*cf.* paragraphe 1.5.).

On perçoit avec ces deux derniers capitaux combien les ressources d'un agent sont tout autant un *moyen* de domination du champ qu'une *fin* c'est-à-dire un enjeu.

Ainsi théorisé, la fédération de spéléologie se présente à la veille des années 1985 comme un champ dont la structure est définie par « *la distribution des espèces particulières de capital qui y sont actives* » (Bourdieu, 1992b, p. 83). Un champ organisé autour d'une répartition binaire des capitaux de façon à déterminer deux principales positions au sein de la fédération : d'une part les *scientifiques*, fortement dotés en capitaux non spécifiques et en *excellence scientifique*, et d'autre part les *explorateurs ludo-sportifs*, peu dotés en capitaux si ce n'est *l'excellence spéléologique*. Ces derniers représentent les « *nouveaux entrants* » au sein du champ, ils sont les plus jeunes et les plus enclins à vouloir modifier l'ordre des choses.

Dans ce cadre deux formes de hiérarchisation s'affrontent : un principe de hiérarchisation scientifique selon lequel les meilleurs spéléologues se reconnaissent à leurs publications, à leur recherches hydrologiques, géologiques et karstologiques ou encore, à leurs découvertes archéologiques et un principe de hiérarchisation spéléologique selon lequel les meilleurs spéléologues se reconnaissent à leurs qualités physiques, à leur niveau technique et aux expéditions réalisées en France ou à l'étranger : cote atteinte (profondeur) ou longueur de réseau mis à jour. On peut dès lors synthétiser sous la forme d'un tableau ces principales positions (tab. 2).

Cette analyse en idéal type contraste avec le récit historique mais ne rejette toutefois aucunement ses précisions et ses intentions modératrices notamment lorsque (Schut, 2005, pp. 471-472) souligne dans un paragraphe de conclusion que « *les pratiquants dans les deux domaines cohabitent et parfois se confondent au sein d'une même personne* ». Par exemple

Eric de Valicourt est un jeune professeur d'histoire et géographie qui doit se partager entre les préférences exploratoires et ludiques de sa génération et l'étude géologique et géographique des cavités à laquelle l'incite sa formation.

<i>Les explorateurs ludo-sportif</i>	<i>Les scientifiques (surnommés « les barbus »)</i>
Grande majorité des personnes ayant 35-40 ans et quelques unes 30-35 ans.	Génération des 45-50 ans et plus.
Capital fédéral-électif – L'excellence spéléologique + L'excellence scientifique – Le capital économique – Le capital culturel – Le capital professionnel + et préoccupé à en acquérir Le capital marchand + et préoccupé à en acquérir	Capital fédéral-électif + L'excellence spéléologique – L'excellence scientifique + Le capital économique + Le capital culturel + Le capital professionnel – et peu intéressé Le capital marchand – et peu intéressé
Considèrent la spéléologie comme une activité sportive de nature	Considèrent la spéléologie comme une science ou, au plus, comme « un sport au service de la science »
Favorables au principe de hiérarchisation spéléologique	Favorables au principe de hiérarchisation scientifique

Tableau 2: Les positions des responsables de la fédération de spéléologie au début des années 1980

Au centre de ce champ, dont nous venons d'évoquer quelques éléments, trois propositions originales vont toutefois émerger au tournant de l'année 1985 : la création d'un Brevet d'Etat permettant l'encadrement contre rémunération des activités spéléologiques, la prise en charge du canyoning au sein de la fédération puis l'émergence d'une offre sportive, c'est-à-dire l'organisation de compétitions en canyoning et en spéléologie.

1.2. Le Brevet d'Etat : une « affaire d'Etat »

La relation entre pouvoirs publics et spéléologie a débuté sous la IV^e république à un moment où le sport n'était pas une priorité nationale. En présence d'un « *rapport dissymétrique où les spéléologues obtiennent des subventions sans avoir d'autres contraintes que l'organisation de quelques stages, les liens se resserrent entre spéléologues et institution* »

sportive » (Schut, 2005, p. 353) ; Mais à partir des années 1960 les politiques d'éducation sportive populaire vont progressivement exiger davantage à la spéléologie devenue en situation de dépendance financière. Il s'agit plus particulièrement de la création d'un BEES option spéléologie afin d'assurer un encadrement professionnel de l'activité comme cela existe dans les autres pratiques sportives. En effet, lors de sa rencontre avec les dirigeants de la fédération, l'un des responsables du ministère Jeunesse et sport exprime clairement le souhait de voir un Brevet d'Etat en spéléologie¹ et la loi sur le sport, votée cette année là, précise explicitement l'obligation d'un tel diplôme pour assurer l'encadrement d'une activité sportive contre rémunération². Le projet est d'abord repoussé à plusieurs reprises par la FFS, mais durant l'année 1985 la fédération semble dans une impasse et lance une consultation nationale aux adhérents³ puis aborde la question en assemblée générale (Annexe 2).

Cette proposition suscite un débat interne à la fédération dans la mesure où une minorité de guides qui emmenaient déjà leurs clients dans les grottes ou dans les canyons s'engagent en faveur d'une revalorisation de leurs diplômes, tandis que la majorité des dirigeants élus au comité directeur de la FFS⁴ indiquent clairement leur désaccord avec la mise en place d'un Brevet d'Etat (tab. 3).

<i>Quelle est votre opinion sur la mise en place d'un Brevet d'Etat</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
Vote du comité directeur 1986	5	32	12

Tableau 3: Une majorité de dirigeants élus de la FFS opposée à la professionnalisation

1.3. La « Question du canyon »

En 1986, c'est-à-dire deux ans après les injonctions du ministère relatives à la mise en place un BE en spéléologie, une proposition originale voit le jour. Il s'agit pour nous du point de départ de l'institutionnalisation du canyoning en France. « *Lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 1986, à La Chapelle en Vercors, Bernard Piart⁵, [...], demande à la FFS de*

¹ Gérard Aimé, La FFS reçue par son ministère, *Spelunca*, 13, 1984, p. I.

² Loi 84-610 du 16 juillet 1984.

³ On reviendra en dernière partie sur les résultats de cette consultation et le rôle des adhérents de la fédération dans (ou contre) la mise en place d'une offre sportive (cf. paragraphe 5.1.).

⁴ Assemblée générale du 16 mai 1986, *Spelunca*, 24, 1986, pp. V-IX.

⁵ On reviendra ultérieurement sur la personnalité exacte de Bernard Piart et l'enjeu de son investissement dans la l'institutionnalisation puis la sportivisation canyoning.

prendre en compte la descente de canyon. »¹. Cette demande (qui n'est en fait qu'une proposition, puisqu'elle va ensuite faire l'objet d'un vote par le comité directeur), a été posée en fin de séance au rang des "questions diverses".

A partir de cette proposition l'ensemble des sources montrent qu'un clivage d'opinion va se mettre en place quant à la légitimité du canyon à faire partie de l'offre que doit proposer la FFS. En fait la définition du canyoning n'est pas discutée, ce qui est discuté c'est la définition légitime de l'offre spéléologique ; et cette définition passe par la légitimité ou non d'inclure le canyoning aux pratiques spéléologiques déjà existantes.

1.4. « Un, deux, trois, partez ! »²

En 1980, Jacques Chabert³ relate, dans les colonnes de la revue fédérale *Spelunca*, comment les spéléologues américains égaient leurs congrès scientifiques en les concluant par des courses de remontée sur corde. A partir de cet article deux initiatives verront le jour en France : l'installation d'un parcours acrobatique avec des remontées sur cordes, une tyrolienne et d'autres obstacles ludiques en marge d'un festival du Film spéléologique à la Chapelle en Vercors⁴ durant l'année 1984 et l'organisation d'une épreuve sur corde et mur d'escalade⁵ lors du rassemblement 1989 de la FFS qui se tient à Jaunay-Clan (Vienne).

A la même époque, les spéléologues espagnols, qui découvrent également la compétition, mettent en place un Championnat national espagnol de spéléologie sportive ainsi qu'une épreuve chronométrée en canyoning. Pour les troisièmes et quatrièmes éditions de cette manifestation, c'est-à-dire en 1990 et 1991, ces derniers décident d'inviter leurs voisins pyrénéens. Le Comité départemental de spéléologie de Haute-Garonne envoie ainsi une délégation française composée de Bernard Tourte, Guillaume Bouloumié puis Stéphane Boyer. Ces derniers sont entourés de Maurice Duchêne qui se veut tout à la fois « entraîneur » et « observateur de l'organisation »⁶. Le palmarès français est exceptionnel puisque Bernard Tourte termine premier dans pratiquement toutes les épreuves tandis que ses partenaires se partagent les autres marches du podium.

¹ Manuel de la FFS, 1995, p. 12.

² On emprunte ici le titre de l'article paru en 1983 dans la revue fédérale. Maurice Duchêne, Un, deux, trois partez ! Ils en causent. J'y étais, *Spelunca Mémoires*, 21, 1994, p 105.

³ Jacques Chabert, Des courses sur corde ? Pourquoi pas ?, *Spelunca*, 3, 1980, p. 140.

⁴ Luc-Henri Fage, Ca bouge à la Chapelle !, *Spelunca*, 16, 1984, p. XIV-XV.

⁵ Bernard Tourte, Entretien, 2006 ; Manifestation, *Spelunca*, 32, 1988, p. VIII.

⁶ Maurice Duchêne, *Entretien*, 2007.

Organisateur du Congrès 1992 de la FFS à Saint-Gaudens, le Comité départemental de spéléologie de Haute-Garonne décide alors d'y adjoindre le 1^{er} Championnat de France de spéléologie. Plus précisément, le projet vient du responsable de la manifestation qui se trouve être justement Maurice Duchêne. Dans le même esprit, Maurice Duchêne et le canyoniste Guy Quer projettent l'organisation en septembre de la même année du 1^{er} Grand prix de France de descente de canyons. L'argumentation de ces derniers repose sur les possibilités de pratiquer la compétition encore plus facilement en canyoning qu'en spéléologie.

« En spéléologie c'est vrai qu'il est difficile de courir, d'aller vite, il y a pas de lumière,... d'ailleurs les essais qu'il y avait eu [la chapelle en Vercors 1984 ou les compétitions en Espagne] se déroulaient le plus souvent en dehors des cavités naturelles... tandis qu'en canyon c'est des vasques d'eau [...], cela représentait vraiment une occasion d'exprimer l'esprit compétitif qui germe au fond de beaucoup de jeunes spéléo »

Bernard Piart, *Entretien*, 2006.

Si l'idée de compétition est venue de la spéléologie, les canyons se trouvent ainsi désignés comme un lieu privilégié pour l'expression d'une offre sportive au sein de la FFS. De plus, les possibilités de médiatisation et de sponsoring du canyoning¹ à la différence de la spéléologie, très difficilement vecteur de communication, doivent être soulignées. Comme nous le confie plusieurs entretiens, outre l'impossibilité de spectateurs, l'étroitesse des boyaux souterrains associés à l'absence de lumière gêne considérablement les photographes et caméramans. En dépit de son caractère fun, le canyoning semble donc avoir favorisé l'émergence d'une offre sportive au sein de la fédération.

Ces balbutiements d'une offre sportive et plus particulièrement les projets de Maurice Duchêne suscitent un vif débat. Les personnes que nous avons rencontrées² se souviennent notamment des pancartes de protestation brandies lors du congrès ou des joutes verbales qui dénoncent les organisateurs de cette « *mascarade* ». Plus encore que la prise en charge du canyoning, la question d'une course chronométrée en spéléologie et en canyoning remet en cause les pratiques existantes. Autrement dit, on retrouve une lutte pour la définition de la pratique légitime c'est-à-dire un champ conflictuel au sens de Bourdieu (1984).

¹ Hubert Ayasse & Frank Tessier, *Les 30 plus beaux canyons des alpes du sud*, 1989, Aix-en-Provence : Edisud.

² Michel Soulier, *Entretien*, 2007 ; Bernard Tourte, *Entretien*, 2006.

1.5. Prises de position, intérêts et stratégies au sein de la fédération

Validant l'hypothèse selon laquelle « *le champ des positions est [...] inséparable du champ des prises de position* » (Bourdieu, 1992b, p. 81), les points de vue relatifs à ces propositions sont directement liées aux positions contractées au sein de la fédération.

D'un côté, les scientifiques marquent une certaine réticence à la prise en charge du canyoning, rejettent le professionnalisme et marquent une franche opposition à la mise en place de compétitions ; tandis que d'un autre côté, les plus jeunes spéléologues qui pratiquaient une spéléologie exploratoire et ludo-sportive, en recherchant des « *records de profondeur* », soutiennent activement ces nouvelles propositions. Il est d'ailleurs nécessaire de souligner que ce sont les mêmes personnes qui s'investissent dans les trois ouvertures. Par exemple, le compétiteur Guillaume Bouloumié qui s'investira largement dans la mise en place du Brevet d'Etat, réalise justement son mémoire d'instructeur fédéral sur les techniques de descente de canyon¹. Il en est de même pour Maurice Duchêne, Bernard Piart ou Guy Quer qui sont les responsables des compétitions mais aussi les défenseurs d'un Brevet d'Etat qui soit valable pour la spéléologie et le canyoning – dont on a vu l'importance potentielle en terme de marché touristique – (cf. revue de littérature, paragraphe 2.3.2.).

Mais au delà d'un désaccord sur la gestion des pratiques spéléologiques, c'est l'ensemble d'un clivage socio-culturel qui se constitue entre des individus issus de générations différentes, poursuivant des intérêts contradictoires mais aussi essentiellement dont les valeurs de référence divergent. Comme on peut le visualiser dans un tableau de synthèse (tab. 4), il s'agit d'un côté des partisans d'une offre ludique, compétitive et marchande associée à une démocratisation des pratiques spéléologiques grâce à une gestion plus managériale de la fédération (salarariat de cadre technique, médiatisation des rassemblements,...) et, d'un autre côté, des dirigeants traditionnels qui résistent à cette évolution en argumentant un certain élitisme² et une culture du désintéressement associatif³.

C'est donc tout autant des prises de position différentes que des visions du monde socialement et historiquement construites qui s'affrontent à la fin des années 1980 dans la fédération de spéléologie ; ce que Bourdieu (1984, p. 116) souligne en disant que « *c'est toute l'histoire du jeu, tout le passé du jeu qui est présent dans chaque acte du jeu* ».

¹ Guillaume Bouloumié, *Descente de canyons, matériel et techniques de cordes*, Mémoire d'instructeur de la FFS, 1992. La date indique qu'il a passé le diplôme d'instructeur fédéral l'année de mise en place du Brevet d'Etat afin de pouvoir le valider par équivalence ainsi qu'il était possible de le faire durant une courte période.

² Lucien Gratté, La tentation élitiste, *Spelunca*, 35, 1989, p. 20.

³ Michel Soulier, *Entretien*, 2007.

<i>Les explorateurs ludo-sportif</i>	<i>Les scientifiques</i>
Favorable à l'introduction du canyoning dans la FFS	Défavorable à l'introduction du canyoning dans la FFS
Favorable à l'organisation de compétitions en canyoning et en spéléologie	Défavorable à l'organisation de compétitions en spéléologie comme en canyoning
Pour une démocratisation de la spéléologie	Pour un certain élitisme en spéléologie
Favorable au professionnalisme (création d'un BEES)	Défavorable au professionnalisme (contre la création d'un BEES)
Favorable à la marchandisation des pratiques de spéléologie et de canyoning (médiats, sponsors...)	Défavorable à la marchandisation des pratiques de spéléologie et de canyoning (médiats, sponsors...)
Favorable au salariat de cadre technique dans la fédération	Défavorable au salariat de cadre technique dans la fédération
Favorable à une gestion plus managériale de la fédération	Défavorable à une gestion managériale de la fédération

Tableau 4: Les prises de position dans le champ de l'offre fédérale spéléologique à la fin des années 1980

Par suite, on écrira alternativement "les partisans d'une offre sportive en canyoning", "les adeptes d'une offre ludo-sportive" ou encore "les défenseurs des compétitions" puisqu'il s'agit de l'axe central de ce travail, mais ces formules rassemblent en fait indissociablement l'ensemble des orientations sociales et culturelles de ces personnes.

L'argumentation des partisans d'une offre ludique et sportive au sein de la FFS repose sur plusieurs éléments. Par exemple, selon Bernard Piart : « *toutes les fédérations récupèrent les nouvelles activités car le ministère ne veut pas créer pas de nouvelles fédérations* », il appartiendrait donc légitimement à la FFS de se préoccuper du canyoning qui est pratiqué par un grand nombre de ses adhérents. De plus cette activité présenterait des risques et il serait nécessaire de proposer des formations « *pour des raisons évidentes de sécurité* »¹. L'argument sécuritaire sera d'ailleurs largement repris par le Manuel fédéral : « *La FFS réfléchit et étudie les risques, [...]. ...pour que vous puissiez, avec toujours plus de sécurité et de plaisir, continuer à courir à la poursuite des eaux turquoises* »². L'histoire de la spéléologie se trouve également mobilisée dans ce sens ; les partisans du canyoning évoquant la descente du canyon

¹ Bernard Piart, *Entretien*, 2006 ; Vie fédérale, *Spelunca*, 24, 1986, p. II.

² Présentation du Manuel fédéral de la FFS, 1995, p. 7.

de l'Artuby par Armand Janet en 1893 ou les diverses expéditions que réalise Edouard Alfred Martel dans les gorges du Verdon et la grotte ouverte de Bramabiau.

La compétition est présentée comme une « *saine émulation* » qui stimule l'innovation technique et la mise en place de nouvelles méthodes de progression¹. De plus, il conviendrait à la FFS d'organiser elle-même les compétitions afin d'éviter que d'autres s'accaparent le projet à des fins commerciales mais sans la rigueur et la sécurité². Sur un plan politique, les défenseurs d'une offre ludo-sportive soulignent que la fédération a besoin de nouveaux adhérents pour augmenter ses chances d'obtenir des subventions, le canyoning et la compétition seraient les moyens d'y parvenir ; le sponsoring et la médiatisation de la compétition permettraient d'ailleurs une hausse du budget de la fédération. Enfin, l'influence des pouvoirs publics –que reprend Schut (2007b) dans son analyse– se retrouve largement dans les discours. Selon Bernard Tourte, la compétition serait même « *obligatoire* » pour obtenir la délégation d'Etat que demande la FFS. Dans le même esprit, la mise en place d'un diplôme professionnel pour l'encadrement de groupes dans les grottes ou les canyons est uniquement attribuée à l'Etat. Enfin, les défenseurs d'une offre sportive, qui sont aussi les plus favorables à une gestion "managériale" de la fédération, soulignent la nécessité de cadres techniques salariés pour une plus grande efficacité (gestion des publications fédérales³, organisation des stages,...). L'objectif clairement énoncé en 1980 est une augmentation du nombre de licenciés⁴, mais les personnes que nous avons rencontrées aujourd'hui préfèrent le terme « *démocratiser l'activité* »⁵.

A l'inverse, les défenseurs d'une spéléologie scientifique critiquent « *une bande d'inconscients sans diplôme qui cherchaient à se faire du fric* » (le professionnalisme) et des « *touristes qui n'avaient jamais fait de canyon de leur vie, et encore moins de la spéléo, qui piétinent joyeusement les frayères tout en jetant des papiers gras !* »⁶. Pour eux, les canyonistes sont des personnes sans respect pour l'environnement, uniquement intéressées par l'aspect ludique et qui ne méritent pas d'intégrer la FFS construite sur d'autres valeurs (respect de l'environnement, découverte du milieu, mesures scientifiques...).

¹ Eric Alexis, *Entretien*, 2006 ; Bernard Tourte, *Entretien*, 2006 ; Livre d'or du congrès 1992.

² Maurice Duchêne, Un, deux, trois partez ! Ils en causent. J'y étais, *Spelunca Mémoires*, 21, 1994, p 105.

³ Philippe Drouin, Spelunca en voie de guérison, *Spelunca*, 25, 1987, p. 1.

⁴ « *Contribuer à l'augmentation de la population fédérale [...]. Objectif 10 000 licenciés en 1985 [contre environ 7000]* » dans le même texte on retrouve « *relancer une opération "présence de la fédération dans les différents médiats"* », Annick Vitry, *Spelunca*, 14, 1984, p. V.

⁵ Eric Alexis, *Entretien*, 2006 ; Bernard Tourte, *Entretien*, 2006 ; Bernard Piart, *Entretien*, 2006.

⁶ Philippe Duvette, *Entretien*, 2006. (La personne reprend ici les arguments adverses)

Plus encore, l'organisation de compétitions n'a pas de sens selon les pancartes de Pierre Brossard, elle risque de détériorer l'environnement souterrain ou les frayères des canyons et rompt avec tous les principes de la spéléologie¹. Dans un article vigoureusement argumenté Paul Veyrunes² exprime les arguments sécuritaires des opposants à la compétition, c'est-à-dire les risques liés à la vitesse de progression le jour de la course mais aussi les risques « *d'entraînement sauvage* ». Pour les détracteurs d'une offre sportive, la compétition est synonyme d'accident, de médiatisation, de massification de la pratique. Sur un plan politique les dirigeants craignent que les adeptes de canyoning soient rapidement plus nombreux que les spéléologues et déstabilisent la structure fédérale. Ces derniers proposent alors diverses mesures financières pour réduire le nombre de canyoningistes au sein de la FFS³, (sachant justement qu'il s'agit de personnes financièrement moins pourvues). Par exemple, Alain Franco, annonce avec une certaine franchise dans son texte de campagne pour l'élection au comité directeur :

« *Spéleo sportif (...), initiateur qui guette la première session du BE, fanatique de canyon (et de combi rose), grand explorateur de retour de gouffres tropicaux (...): Ne vote pas pour moi.* »

Alain, Franco, *Spelunca*, 29, 1988, p. VI.

Derrière ces logiques argumentaires, deux stratégies peuvent alors être mises en évidence : une stratégie de conservation et une stratégie de subversion si l'on choisit le vocable de Bourdieu (1984, p. 115).

D'une part, les personnes hostiles à l'offre ludique et sportive veulent entretenir dans la spéléologie une forme de hiérarchisation scientifique qui leur est favorable⁴. Ils souhaitent ainsi conserver leur statut au sein de la fédération. « *Trois ans de titre [membre du comité directeur] m'ont donné les distinctions... [...]. ...je prends goût au pouvoir* »⁵. Le libre accès aux grottes dont jouissent les spéléologues risque également d'être remis en cause par l'ouverture d'un Brevet d'Etat dans l'activité. En effet, dans la mesure où des professionnels utiliseront massivement les sites : des interdictions, des droits de passage ou d'autres réglementations risquent d'être mis en place. Il s'agit donc pour les opposants à l'offre sportive et

¹ Michel Soulier, *Entretien*, 2007 ; Damien Delanghe, Spéléologie et compétition, *Spelunca*, 44, 1991, p. 1.

² Paul Veyrunes, Des courses sur corde... Pourquoi ?, *Bulletin du GSSM*, 2, 1980, p. 2.

³ Claude Viala, qui deviendra président de la FFS, propose d'imposer une taxe supplémentaire aux clubs de canyoning qui viendraient intégrer la fédération et d'autres mesures économiquement élitistes nous ont été rapporté de sources orales.

⁴ Jacques Jolfre, écrivain et pyrénéiste écrira dans le livre d'or du congrès 1992 son désintérêt pour la compétition. Jacques Jolfre, *Pyrénées souterraines*, 1990, Bordeaux : Sud-ouest.

⁵ Joël Rodet, *Spelunca*, 29, 1988, p. VII.

professionnelle de protéger leur propre pratique spéléologique. Dans cet objectif ils rejettent le canyoning et la compétition qui risquent d'accélérer la mise en place du Brevet d'Etat.

D'autre part, les défenseurs d'une offre sportive en canyoning représentent socio-démographiquement les plus jeunes, mais aussi structurellement les « *nouveaux entrants au sein du champ* » (Bourdieu, 1984). Ne disposant pas d'excellence scientifique mais de l'excellence spéléologique leur objectif consiste à modifier les règles du champ afin d'y être acceptés ; c'est-à-dire autonomiser la FFS vis-à-vis du champ scientifique, et y développer la *hiérarchisation spéléologique* voire même une forme de *hiérarchisation ludique et sportive*.

Conjointement, ces quelques « *passionnés de plein air [...] qui vivent de l'encadrement spéléo* » soutiennent activement les projets de canyoning et de compétition afin d'accélérer la mise en place d'un Brevet d'Etat et de multiplier les enjeux marchands de leur pratique. Il s'agit pour eux d'acquérir un diplôme sportif ou de faire valider par équivalence l'expérience qu'il possèdent déjà dans l'encadrement, ce que la FFS nomme « *arguments corporatifs* » ; les enjeux de marchandisation étant la vente de topoguides, de manuels, de matériel et de revues spécialisées ou encore les photographies, les films et autres diaporamas qui se multiplient à l'époque¹. Par exemple Jean-Pierre Lucot, qui présidera la commission canyon, n'a jamais fait partie de la fédération de spéléologie auparavant ; il s'agit d'un adepte de canyoning qui pratique l'encadrement canyon et cherche à se légitimer dans le milieu de la montagne. Il sera notamment l'auteur de plusieurs topo-guides et manuels de canyoning sommaires mais très largement diffusés. « *Ça s'est bien vendu, ...mais ce genre de guide c'était pour se faire du fric [...], ...c'était même franchement dangereux les manœuvres qu'il indiquait...* »². On peut également citer le cas de Bernard Tourte qui attribue aujourd'hui uniquement à l'Etat la mise en place du professionnalisme et des compétitions³, mais qui fut, en réalité, l'un des plus brillants compétiteurs et le créateur d'une entreprise de matériel pour la spéléologie à peine quelques années après la médiatisation de l'activité.

Autrement dit, les objectifs de professionnalisation et plus largement de marchandisation sont largement responsables du clivage entre partisans et détracteurs d'une sportivisation du canyoning par la FFS à la fin des années 1980.

¹ Lancement de *Spéléo Magazine* qui traite également de canyoning, ouverture du détaillant *Expé* par Luc-Henri Fage, puis des deux fabricants spécialisés dans le canyoning et la spéléologie : *MTDE* par Bernard Tourte et *Résurgence* par Edith et Bernard Trouvé. Sur un plan médiatique on remarque également depuis les années 1980 le Festival international du diaporama spéléologique, le Festival international du film spéléologique,...

² Philippe Duvette, *Entretien*, 2006.

³ Bernard Tourte, *Entretien*, 2006. (Résultats de l'analyse des occurrences dans la retranscription de l'entretien : 1/ « Compétition ». 2/ « Loi ou Ministère ou Etat ». 3/ « Brevet d'Etat ».

1.6. De la délégation « spéléologie à ciel ouvert » à l'organisation du Grand prix de France de descente de canyons en 1992

Malgré les résistances, la fédération de spéléologie accepte l'ouverture d'un groupe de réflexion sur le canyoning à partir de la question de Bernard Piart en 1986. En effet « *la fédé ne s'engageait pas énormément, il ne s'agissait que de laisser un groupe d'instructeurs réfléchir sur l'activité* »¹. Mais le prosélytisme de Bernard Piart et d'une quinzaine de personnes autour de lui pousse la FFS à leur ouvrir une délégation en 1987. Celle-ci prendra le nom de Délégation spéléologie à ciel ouvert. « *On a pas osé l'appeler délégation descente de canyon. Parce que... on voulait pas trop heurter les gens, on a bien vu qu'il y avait des gens contre* »². En janvier 1988, la délégation prend le statut de commission sous l'impulsion de Jean-Pierre Lucot qui succède à Eric de Valicourt. Jean Pierre Lucot³ n'est pas un spéléologue, mais soutient très fortement le canyoning au sein de la FFS car il est directement issu de cette activité. Il s'illustre notamment, à la même époque, par la vente de guides extrêmement diffusés⁴. La délégation est rebaptisée commission canyon puis affiche une « *étroite collaboration avec les fédérations FFCK et FFME* »⁵. En fait, ces deux fédérations qui viennent de prendre en charge le rafting, la nage en eaux vives et l'escalade libre, accordent peu d'importance au groupe canyon de la FFS⁶. Le terme « *étroite collaboration* » renvoie simplement à la présence dans les réunions de travail de trois adhérents FFS qui sont également à la FFME ou à la FFCK, puis à la signature par les trois fédérations d'un bref document de recommandations⁷ en 1991. Il s'agit donc plutôt d'une stratégie de légitimation du groupe canyon vis-à-vis des responsables de la fédération pour renforcer leur position. A partir de cette structure, le groupe canyon, qui tente de se rapprocher du professionnalisme, met rapidement en place des formations et souhaite proposer un diplôme fédéral canyon (monitorat canyon, instructeur canyon). Mais cet empressement déplait au comité directeur de la fédération qui s'oppose à « *l'attribution de quelconque brevet et/ou équivalence* »⁸ en canyoning (unanimité sauf un refus de vote). Ce n'est donc qu'en 1991 que le premier stage de moniteur fédéral est organisé par Guy Quer.

¹ Bernard Piart, *Entretien*, 2006.

² Bernard Piart, *Entretien*, 2006.

³ Jean-Pierre Lucot, Commission canyon, *Spelunca*, 1992, 46, p. V.

⁴ Jean-Pierre Lucot, Richard Quintilla, *Gorges et canyons*, 1995 Aix-en-Provence : Edisud ; Jean-Pierre Lucot, Richard Quintilla, *Gorges et canyons en Languedoc-Roussillon*, 1990, Aix-en-Provence : Edisud.

⁵ Manuel de la FFS, 1995 pp. 12.

⁶ Joël Thomine, *Entretien*, 2006.

⁷ Document de recommandations pour la pratique de la descente de canyon, 1991, FFS, FFME, FFCK, (2 pages).

⁸ Jean-Pierre Holvoet, Les stages de la commission spéléologie à ciel ouvert, *Spelunca*, 1989, 34, p. III.

Concernant la compétition et malgré les plus vifs débats, Maurice Duchêne, secondé de Guy Quer, organise le 1^{er} Championnat de France de spéléologie lors du Congrès 1992 de la FFS à Saint-Gaudens, puis met en place le premier Grand prix de France de descente de canyons. L'argumentation par lequel il réussira à convaincre la fédération repose sur l'idée d'expérimenter la compétition, sans autre objectif que « *la simple expérience* ». ¹ Ne touchant pas directement la spéléologie, la compétition de canyoning soulève moins de résistance au sein de la FFS. Fin septembre 1991, le premier Grand prix de France de descente de canyon réunit ainsi 14 équipes de deux personnes. L'épreuve se déroulait dans les cascades d'un canyon au dessus de Gavarnie-Gèdre, suivant les modalités d'une course contre la montre ; une équipe de juges et de chronométreurs étant placée sur l'ensemble du parcours. Les concurrents partaient échelonnés, à partir d'une course dans une portion de faible difficulté, mais les cascades étaient toutefois équipées de plusieurs amarrages afin que les concurrents puissent se doubler pendant la descente en rappel.

Coïncidence significative, la même année, le comité directeur de la FFS doit se résoudre à mettre en place le Brevet d'Etat. Celui-ci donne droit à l'encadrement professionnel en spéléologie mais également en canyoning, lorsqu'il est accompagné d'un Brevet fédéral dans cette activité. L'année suivante, en 1993, la FFS obtiendra la délégation d'Etat pour la spéléologie. Certains attribuent une partie de cette réussite à l'expérience de la compétition ².

2. L'analyse en terme d'habitus : une approche qui souligne les déterminismes culturels inconscients

Les éléments que nous avons déjà exploités sont intéressants, mais ils ne permettent pas réellement de dépasser l'explication en terme d'intérêt individuel immédiat et bien souvent économique. Ainsi, afin d'éprouver maintenant la place des déterminismes culturels chez les dirigeants de la fédération, le recours à des biographies individuelles plus nuancées s'impose. Il s'agit de prendre le cas de personnes dont les conditions économiques sont relativement proches, mais dont les prises de position au sein de la FFS divergent pourtant. Avant de procéder à l'analyse, on présentera brièvement les données sous la forme d'un tableau (tab. 5).

¹ Denise et Michel Soulier, *Entretien*, 2007 ; Maurice Duchêne, *Entretien*, 2007.

² « *Il serait vain de dire que l'expérience de compétition, intervenue alors que la FFS s'efforçait d'obtenir la délégation, n'y a pas contribué* » Jean Piotrowski, Synthèse sur la compétition, *Spelunca*, 53, 1994, p 53.

<p style="text-align: center;">Guy Quer « J'ai bourlingué la nature tout azimuth »</p>	<p style="text-align: center;">Michel et Denise Soulier Un couple de spéléologue/archéologue « imbriqué dans la structure fédérale »</p>
<p>Guy Quer est né en 1951 à Perpignan, son père qui travaille à la poste l'inscrit chez les scouts, Éclaireur de France à l'âge de 12 ans il « bourlingue » déjà la nature « Pendant les vacances je courais dans les Pyrénées avec des bergers du coin ». Les livres de Frison-Roche puis de Norbert Casteret le font rêver. Alors que l'un de ses frères préfère les études et devient dentiste, Guy Quer veut devenir guide de haute montagne à Chamonix. « Les bancs de l'école c'était pas pour moi ; [...] Moi je ne voulais pas travailler, l'école ça me faisais chier ». Des l'âge de 14 ans Guy Quer part en apprentissage et passe le CAP de mécanicien. Il travaille comme meccano à Béziers puis après le service militaire en 1970 parmi les chasseurs alpins, il devient essayeur de voiture au garage Citroën de Paris. C'était génial, « A 20 ans j'avais une SM (voiture haut de gamme) entre les mains à Paris, « on passait devant l'école d'infirmière, je remplissais la voiture d'infirmières ! ». Ça m'aurait plu de rester à Paris, « c'était un boulot en or » Mais moi, je voulais être guide de haute montagne.</p> <p>Entre partir à Chamonix pour faire sa liste de courses et intégrer les CRS de montagne afin de passer les diplômes en travaillant, Guy Quer choisit la seconde solution. « Dès l'âge de 12 ans j'ai bourlingué la nature tout azimuth, [...] j'ai pas eu le temps de faire de la musique, ni d'aimer le reste, je me suis donné à fond dans les disciplines escalade, montagne spléo, ski, kayak, parapente je suis allé voir, ... » « Ma carrière de secouriste c'est pas du boulot, c'est 30 ans ou je me suis fais plaisir, c'est un engagement »</p> <p>En 1985 Guy Quer est marié, trois enfants, possède une maison, la femme travaille comme infirmière et un camping-car leur permet de voyager. Il est toujours secouriste en montagne (fonctionnaire) et s'engage depuis plus de 10 ans dans la fédération de spéléologie : instructeur fédéral, président d'un club local ou encore trésorier d'un comité départemental. Plus encore, il intègre le groupe canyon et codirige avec Maurice Duchêne l'organisation du Grand prix de France de descente de canyons en 1992. Il succédera d'ailleurs à Jean-Pierre Lucot et deviendra le président de la commission canyon en 1993. « J'ai bouffé ma vie à pleines dents », j'ai 5 BE, tout ce que j'ai pu passer, tout ce que j'ai pu aller voir, j'y suis allé, la compétition, c'était d'aller plus loin... »</p> <p>Après 30 ans de carrière, Guy Quer vit aujourd'hui principalement en Nouvelle-Calédonie et consacre son temps à la photographie mais aussi à la diffusion et l'organisation des activités de montagne en Océanie.</p>	<p>Michel Soulier est né en 1950. Quelques jeux dans une grotte et la lecture de Casteret puis « J'ai fait ma première expérience de spéléo à Rodez avec Roland Pélissier en 1964 ». Après un baccalauréat scientifique, il s'intéresse à la géographie et aux techniques. Ses parents désapprouvent la spéléologie car « dangereuse ». Nommé professeur de technologie à Caussade en 1967, il entreprend d'y créer une structure associative de spéléologie. « On a crée la structure..., le club en 69 ». « Depuis cette date je suis imbriqué dans la structure fédérale », dans le Comité départemental Tarn et Garonne lorsqu'il se monte, puis dans le Comité régional Midi-Pyrénées en 1971. « J'ai jamais quitté la structure fédérale et j'ai eu deux appels de 4 ans au niveau national (comité directeur) », notamment en 1988-1992 où il accède au poste de président adjoint de la Fédération française de spéléologie</p> <p>Conjointement Denise est une étudiante à l'école normale, elle fréquente des étudiants qui organisent des sorties spéléologie. Lorsqu'elle devient institutrice à Caussade, elle « intègre le club de Caussade en 1972 » que dirige Michel. Elle réalise une expédition en Turquie ; elle s'y rapproche de Michel et devient sa femme. De 1975 à 1985 naissance des trois enfants. En 1987 elle prend la direction de la commission environnement au comité régional puis préside la commission environnement de la fédération au moment des compétitions. Conjointement Michel Soulier est membre de l'association écologiste UMINATE.</p> <p>Pour Michel Soulier, le sport n'est qu'un moyen en spéléologie, son intérêt se porte sur l'archéologie, il réalise plusieurs publications d'archéologie avec Francois Rouzaud. Ce dernier était archéologue, « c'est la spéléo qui l'avait amené à la préhistoire ». Il était également au comité directeur. Premier chantier de fouille 1985 à 1991. Deuxième 1993 à 1995. Publie un compte rendu technique de chantier de fouilles et de la vulgarisation spéléologique dans le livre du Conseil général.</p> <p>Michel et Denise Soulier vivent à Caussade et sont toujours parmi les responsables de la FFS.</p>
<p>Occurrences : 1/ « Nature ». 2/ « génial, formidable [ou autres synonymes] ».</p>	<p>Occurrences : 1/ « spéléologie ». 2/ « la structure (fédérale) »</p>

Source : Guy Quer, *Entretien*, 2006 ; Michel et Denise Soulier, *Entretien*, 2007. Les guillemets indiquent les retranscriptions littérales des entretiens le reste du texte constitue une reformulation synthétisé.

Tableau 5: Récits biographiques de trois dirigeants bénévoles de la fédération caractérisés par une possession relativement similaire de capital économique mais dont les prises de positions divergent

Le récit biographique de ces personnes, dont les intérêts économiques ne peuvent expliquer leurs orientations au sein de la FFS puisqu'il s'agit de deux familles de fonctionnaires moyens, permet en effet de s'intéresser à la formation d'un déterminisme culturel.

A travers ses études en sciences puis en technologie Michel Soulier s'est progressivement intéressé à l'étude des cavités et des trésors archéologiques qu'elles pouvaient receler. De même, sa future épouse –qui pratique de brèves excursions entre étudiants de l'Ecole Normale– prend goût à l'exercice de minutieux relevés qui rassemble les découvertes réalisées, mais elle ne s'intéresse guère aux manœuvres techniques ou à l'effort physique nécessaire pour atteindre des records de profondeur. A l'inverse, après avoir « *bourlingué la nature tout azimuth* », Guy Quer préfère les défis sportifs que représentent le canyoning puis l'organisation de compétitions. Concernant le brevet d'Etat, Guy Quer réalise ses sorties en montagne avec un groupe d'amis qui « *vivotent de l'encadrement canyon ou spéléo* » ; comme il le précise : « *tous les autres ils ont galéré* ». Dans ces conditions, même si la professionnalisation des diplômés d'encadrement ne le concerne pas, il devient favorable au brevet d'Etat. « *Pourquoi y'aurait la possibilité d'être moniteur de gym, d'athlétisme, de natation mais aussi moniteur d'escalade, de parapente, de canoë-kayak... et il ne pourrait pas y avoir la possibilité d'être moniteur de canyoning ou de spéléologie ?* ». Conjointement et sur la même question, en ayant fréquenté des personnes qui dévaluaient « *le fait de gagner de l'argent en amenant des touristes en spéléo* », Michel et Denise Soulier vont progressivement intégrer l'idée d'une illégitimité d'un brevet d'Etat en spéléologie.

Ces deux cas illustrent bien l'apprentissage social de la pratique légitime qui se réalise indépendamment des éventuels intérêts financiers soulevés par la mise en place d'une offre sportive et professionnelle. Dans le même esprit, on peut également citer le cas d'Eric de Valicourt¹ qui est un exemple de profil intermédiaire rejoint par le déterminisme culturel de sa classe. Issu des classes moyennes cultivées, il est professeur d'histoire-géographie dans un lycée. Agé d'une trentaine d'année il est d'abord attiré par le canyoning et prend même la direction de la *Délégation spéléologie à ciel ouvert* qui regroupe Guy Quer, Bernard Piart, Jean Pierre Lucot ou encore Jean Flandin et Stéphane Boyer. Mais le choix d'une offre sportive avec la mise en place de compétitions, l'ouverture en direction d'un diplôme professionnel et la marchandisation de l'activité (sponsors, médiats,...) dépasse largement les préférences culturelles de ce jeune enseignant. Ce dernier laisse la direction du groupe canyon puis s'en éloigne à partir de 1990. Ainsi, en dépit du manque de profit dissonant (Lahire,

¹ Notice Biographique d'Eric de Valicourt, *Spelunca*, 29, 1988, p. III ; Bernard Piart, *Entretien*, 2006.

2004) dans la présente étude –ce qui constitue l’une des limites de ce travail–, l’approche déterministe semble ici la plus pertinente y compris dans le cas des personnes intermédiaires.

Sur un plan théorique, l’utilisation du concept d’habitus qui regroupe l’ensemble de ces déterminismes socialement intériorisés par l’individu permet dès lors d’expliquer la dimension inconsciente de ces comportements. En effet, si l’intérêt immédiat d’une professionnalisation et d’une marchandisation de l’activité est un élément explicatif (cf. partie 1.5.), l’attirance réelle des agents pour une pratique scientifique et physiquement modérée ou, à l’inverse, pour une pratique professionnelle et compétitive doit être soulignée. Les dispositions socialement acquises forment ici une préférence culturelle chez les individus qui perçoivent leur décision comme un goût personnel et non une stratégie rationnelle. Les propos de Guy Quer ou celui de Michel Soulier sont parfaitement illustratifs de ce phénomène :

« Ils avaient installé des cordes sous le préau puis il faisaient la course sur une quinzaine de mètres ». « Ca n’a pas grand sens une compétition en spéléo, moi ce qui m’a fait aimer la spéléologie c’est les connaissances, la découverte..., [...] sincèrement : courir le plus vite possible dans une cavité reconnaissez que... [...] la spéléo c’est contradictoire à la compétition »

Michel et Denise Soulier, *Entretien*, 2007.

« J’étais gendarme de montagne j’en avais rien à faire [mais] j’ai toujours été dans les défis.[...] La compétition en spéléo, c’était encore plus beau qu’en escalade, avec toutes les cordes alignées ...et les remontées, c’était un véritable ballet sur corde, c’était magnifique... »

Guy Quer, *Entretien*, 2006.

L’habitus en tant que structure conditionnée par le processus de socialisation qui *« conduit l’agent à faire ce qu’il a à faire sans le poser explicitement comme but, en deçà du calcul et même de la conscience »* (Bourdieu, 1992a, p. 104) relativise ainsi considérablement l’idée d’une stratégie volontaire et rationnelle de la part des individus.

Cette analyse reste toutefois celle d’une sociologie de l’intérêt comme le souligne Caillé (1981). En effet, même lorsqu’il ne s’agit pas d’une recherche consciente de l’intérêt individuel immédiat, les stratégies inconscientes de conservation ou de subversion sont une sorte de conduite de classe, socialement apprise pour sauvegarder les intérêts du groupe. Autrement dit, c’est inconsciemment une lutte des classes – au sens de Marx – qui se reproduit ici à l’échelle microscopique d’une fédération sportive.

3. Autonomie, dépendance et indépendance du champ de l'offre spéléologique

3.1. La FFS ...du champ scientifique au champ sportif

A partir de l'ambivalence des pratiques spéléologiques historiquement définies au sein de la fédération, on se propose d'interroger l'autonomie du champ de l'offre spéléologique vis-à-vis du champ scientifique. C'est-à-dire en suivant Bourdieu (1991), interroger le degré auquel le principe autonome est subordonnant au principe hétéronome¹. Dans ce cadre on postule que *l'excellence spéléologique*, cette capacité de « *déflorer une caverne* »² constitue le principe autonome ou interne (c'est-à-dire spécifique à la spéléologie), tandis que *l'excellence scientifique* (qui est en vigueur dans le champ scientifique) constitue le principe hétéronome ou externe.

Sur un plan formel, les organigrammes de la fédération apportent une première réponse. Avant 1988, les principales responsabilités étaient assurées par des membres à orientation scientifique, mais la mise en place d'une commission canyon (avec son président, son vice-président...) puis avec l'arrivée de correspondants régionaux ou départementaux adeptes du canyoning correspond mécaniquement à une plus grande représentativité des membres sensibles à la hiérarchisation autonome au sein de l'espace directeur de la FFS. Par ailleurs, l'acceptation du canyoning (basé sur une hiérarchie ludique et même exploratoire lorsqu'il s'agit d'ouvrir une gorge) au sein de la fédération constitue une "défaite" du principe de hiérarchisation scientifique. En effet le choix d'inclure le canyoning au sein des pratiques spéléologiques, revient ainsi à accepter la légitimité du principe de hiérarchisation ludique dans la fédération. Autrement dit, conjointement à la séparation du CNRS avec les organes scientifiques de la spéléologie et la diminution des activités du laboratoire souterrain de Moulis en 1990 (Schut, 2005, pp. notamment 475-476), la prise en charge du canyoning par la FFS, s'est traduite par une autonomisation de l'offre spéléologique vis-à-vis du champ scientifique. Toutefois, la mise en place de compétitions chronométrées dans les pratiques spéléologiques avec les symboles du sport institutionnel (règlements, podium, médailles,...)

¹ Selon Bourdieu (1991, pp. 6-7) les champs « sont, à chaque moment le lieu d'une lutte entre les deux principes de hiérarchisation, le principe hétéronome, [...], et le principe autonome ». L'autonomie « se révèle dans le degré auquel le principe de hiérarchisation externe (ou hétéronome) y est subordonné au principe de hiérarchisation interne (ou autonome) ». Il faut donc clairement différencier l'autonomie de l'indépendance qui désigne les pressions ou les influences exercées. Il peut d'ailleurs y avoir autonomie sans indépendance ou inversement. Pour ces raisons on étudiera l'**autonomie** vis-à-vis du champ scientifique mais l'**indépendance** par rapport aux pouvoirs publics.

² Expression de Jean Cadoux et autres auteurs, Opération -1000, 1955, Marseille, Laffitte, p. 56.

montre la pénétration d'un autre principe hétéronome : celui du champ sportif (Defrance, 1995; Defrance & Pociello, 1993). Par conséquent, après avoir gagné de l'autonomie vis-à-vis du champ scientifique, l'acceptation des principes de hiérarchisation sportive à partir de 1992, correspond maintenant pour la FFS à une perte d'autonomie vis-à-vis du champ sportif.

3.2. FFS ...et services Jeunesse et sport

Schut (2007b) montre que la question du Brevet d'Etat fait suite aux demandes explicites des services Jeunesse et sport. Dans le même travail cet auteur attribue l'émergence d'une offre sportive dans la FFS aux incitations financières et législatives et des services de l'Etat mais néglige selon nous le rôle des cadres techniques fonctionnaires au sein de la fédération (*cf.* Etat de l'art, paragraphe 3.2.3.).

En effet l'interrogation porte plus particulièrement sur l'agent introducteur du canyoning au sein de la fédération : Bernard Piart. Ce dernier, qui n'est pas membre-élu de la fédération en 1986, n'a pas officiellement statué à propos du canyoning mais les données indiquent qu'il est, non seulement l'élément déclencheur de cette l'institutionnalisation (à travers son intervention et son argumentation en assemblée générale), mais aussi l'un principaux défenseur de la compétition. On peut notamment attribuer à Bernard Piart l'enquête nationale sur les sites de canyoning en 1987 puis le premier stage de formation canyon au sein de la fédération qui rassembla en 1989 : Guy Quer, Eric Charron, Juan Espejo, Jean Flandin, Stéphane Boyer, Patrice Tordjman, Franck Tessier, Alain Cutulli et Michel Douat¹. Concernant les compétitions, Bernard Piart figure également au rang des organisateurs de l'offre compétitive².

Or, en 1986, Bernard Piart est en réalité, fonctionnaire du ministère Jeunesse et sport, c'est-à-dire agent de l'Etat. Plus exactement Bernard Piart est chargé d'enseignement EPS³, délégué en tant que professeur de sport au ministère Jeunesse et Sport, placé en tant que CTR auprès de la FFS. Sur un plan général, ce résultat montre un cas d'inférence d'un salarié (en l'occurrence fonctionnaire) dans les prises de décisions associatives ; ces données étant conformes aux approche quantitatives de la littérature anglo-saxonne qui montrent que les salariés prennent des décisions au-devant des bénévoles décisionnaires (Lincoln & Zeitz,

¹ Manuel de la FFS, 1995 pp. 11-14, Bernard Piart, *Entretien*, 2006.

² *Spelunca Mémoire*, 1994, 21 ; Livre d'or du congrès 1992.

³ En allant plus loin, les sources écrites montrent que Bernard Piart a été recruté puis titularisé en tant chargé d'enseignement EPS (anciennement nommé professeur adjoint) sur la base de ses diplômes fédéraux en spéléologie. Compte rendu de la réunion des 17-18 avril 1984, *Spelunca*, 17, 1985, p. XX.

1980; Thibault, Slack, & Hinings, 1991). Mais, sur un plan spécifique à notre étude, ces résultats montrent que l'institutionnalisation du canyoning par la FFS, puis la mise en place de compétitions au sein de cette fédération, s'est réalisée sur proposition et sous la conduite d'un fonctionnaire Jeunesse et sport placé au sein de la fédération qui suivait les instructions officielles de cette période¹. Remarquons dès lors que le second² DTR de la FFS, Alain Cutullic, s'engageait également en faveur de la sportivisation du canyoning. Par exemple, Alain Cutullic dirige le test technique canyon préparatoire au stage de 1991 puis s'investit dans l'organisation des compétitions de 1992. Cette approche permet ainsi de confirmer mais aussi de compléter les conclusions de Schut (2007b) sur la relation entre FFS et pouvoirs publics.

¹ Réduction du nombre de fédérations subventionnées, et comme le souligne Schut (2007b), la loi sur le sport de 1984 indique l'organisation des compétitions parmi les attributions d'une fédération sportive.

² La fédération de spéléologie ne possédait pas de DTN en 1986 et seulement deux DTR avec des missions interrégionale, l'un pour les Pyrénées l'autre pour le massif alpin.

Seconde partie : ce qui a fait pencher la balance d'un coté...

La deuxième partie de ce travail souhaite aborder les raisons ayant pu favoriser le renouvellement de l'offre au sein de la fédération de spéléologie, alors que la majorité des membres élus y étaient initialement défavorables. Autrement dit, quels sont les éléments susceptibles d'avoir aidé la minorité favorable au canyoning, à la compétition et à la professionnalisation ?

4. De la nécessité du champ économique

En dépit d'un statut associatif à but non lucratif, et d'une distance relativement marquée avec le secteur marchand ; il apparaît nécessaire de replacer la fédération de spéléologie dans son rapport à l'économie. Comme en témoigne la littérature scientifique sur le sport, qui n'en finit plus de montrer « *la pénétration du sport par les phénomènes économiques* » (Andreff & Nys, 1986), le champ économique semble se constituer comme un « *champ englobant* » au sens de Bourdieu (1991, p. 6), dont la nécessité impose à tous ses occupants un certain nombre d'obligations.

4.1. L'influence du champ économique sur la FFS

Dans ce cadre, on peut dès lors formuler que la prise en charge du canyoning puis la compétition et à la professionnalisation a été facilitée par la nécessité matérielle du champ économique imposé à la FFS. Autrement dit, la hiérarchie économique englobante s'est imposée au champ de l'offre spéléologique lui-même. Par exemple, l'augmentation du nombre d'adhérents liée à la prise en charge du canyoning s'est directement¹ et indirectement² matérialisée en revenus pour la fédération, qui, sans faire du profil, a pu ainsi investir dans des locaux, du matériel, ou des expéditions à l'étranger. De même l'organisation des compétitions en spéléologie comme en canyoning fut largement bénéficiaire à la différence des rassemblements habituellement déficitaires³. Il s'agit là d'éléments que n'ont pu ignorer les dirigeants dans un moment où la fédération comblait le déficit de 300 000 francs provoqué par les festivités du centenaire de la spéléologie en 1988.

¹ À travers les cotisations des adhérents (le prix des licences).

² À travers les aides Etatique dont le taux dépend du nombre de licenciés.

³ Maurice Duchêne, Parlons chiffre, *Spelunca Mémoires*, 21, 1994, p 109.

4.2. L'influence du champ économique sur les agents : la hiérarchie des illusio

Au sein de cette influence générale du champ économique sur la FFS, un second niveau d'analyse peut être proposé : la présence chez les agents d'une hiérarchie des illusio régulée par la nécessité du champ économique englobant. Plus précisément, les résultats montrent que : d'une part les scientifiques, même les plus réticents, n'ont pas investi un taux de ressources important dans l'opposition à la prise en charge du canyoning puis à l'organisation de compétitions ; tandis que d'autre part, les agents favorables à ces évolutions, ont rapidement mobilisé une grande quantité de ressources (temporelle, financière,...) à la réalisation de cette nouvelle offre sportive. Plusieurs d'entre eux ont ainsi entrepris le recensement national des sites de canyoning puis assuré l'ensemble de l'organisation technique, financière et sportive des compétitions. Considérant l'illusio comme l'intérêt que manifeste un agent, sa motivation au jeu, bref son investissement personnel dans le champ (Bourdieu, 1992a), il est possible de formuler l'idée d'une hiérarchie des illusio, c'est-à-dire la présence d'une inégalité d'investissement des agents dans la défense de leurs prises de position.

Par suite, le plus intéressant consiste à croiser cette analyse des illusio avec la nécessité des agents dans le champ économique englobant. Tandis que les scientifiques possédaient un capital économique et culturel déjà élevé dans société et n'attendaient rien de particulier de la part des évolutions dans la FFS ; les partisans d'une ouverture professionnelle et sportive au sein de la FFS attendaient une amélioration notable de leur situation sociale (acquisition d'un statut professionnel, revenus financiers¹, ...). Il s'agit par cet aspect de souligner l'influence du champ économique englobant sur les agents eux-mêmes ; les personnes que nous avons rencontrées ayant plus ou moins fortement défendu leurs prises de position dans la FFS selon les bénéfices qu'ils pouvaient en retirer dans la société. Cette explication de la hiérarchie des illusio constaté dans le champ renvoie dès lors à un déterminisme économique mais aussi nécessairement culturellement acquis par les individus. L'ensemble de ces éléments étant facilement visualisable sous la forme d'un tableau à double entrée (tab. 6).

¹ À travers la rémunération procurée par l'encadrement de groupes en spéléologie ou en canyoning mais aussi à travers par les enjeux de marchandisation (revues, topo-guides...).

	<i>Dirigeants défavorables au Brevet d'Etat, à la prise en charge du canyoning et à la compétition</i>	<i>Dirigeants Favorables au Brevet d'Etat, à la prise en charge du canyoning et à la compétition</i>
<i>Profit attendu dans le champ social par l'une ou l'autre des orientations</i>	Aucun Situation déjà favorable et non susceptible d'évoluer	Important Acquérir un statut professionnel Acquérir du capital financier (encadrement de groupe, vente de matériel ou de topo-guides...)
<i>Illusio (Investissement constaté des agents dans la défense de leurs prises de position)</i>	Faible (pancartes lors de l'assemblée générale, article dans la revue fédérale)	Fort (réalise « bénévolement » un recensement de presque 300 canyons, organise des formations et assure l'organisation technique, financière et sportive des compétitions)

Tableau 6: La hiérarchie des illusio comme une influence du champ économique sur les agents

5. De l'influence du contexte à l'analyse des parties prenantes

Consécutivement à l'utilisation du concept de champs englobants (Bourdieu, 1991, p. 6), les nouvelles avancées de la sociologie dispositionnaliste proposent d'analyser le contexte entourant la fédération de spéléologie au cours de la sportivisation du canyoning. En effet, pour Lahire (2005, p. 315): « *la sociologie dispositionnaliste a parfois eu trop tendance à négliger les effets (facilitateurs ou inhibiteurs) des contextes sur les dispositions incorporées, et, du même coup, à négliger l'étude des contextes et de leurs propriétés* », et propose même la possibilité d'une « *sociologie indissociablement dispositionnaliste et contextualiste* ». Cette remarque constructive pêche cependant par la qualité même du concept de contexte. Dans un article rigoureusement argumenté, Raynaud (2006) montre en effet la médiocrité de cet outil sociologique indéterminé quant à son échelle, son contenu et ses limites et pouvant être habilement utilisé afin de montrer une chose ou son contraire.

Par suite, on dissociera donc les éléments pertinents du contexte dans la mise en place d'une offre sportive en canyoning. Cette démarche peut être rapprochée de la théorie des parties prenantes (Donaldson & Preston, 1995; Freeman, 1984) qui établit les groupes d'intérêt autour d'une entreprise. Toutefois il ne s'agit pas de suivre la posture épistémologique de cette approche¹ qui viendrait contrarier la perspective dispositionnelle, mais simplement d'en utiliser les outils afin de comprendre ce qui a pu favoriser l'émergence d'une offre sportive en canyoning alors qu'une majorité de dirigeants élus y était opposés. Dans cet objectif, la décomposition du contexte entourant la FFS en parties prenantes (Freeman, 1984) permet de proposer une sorte de topographie du champ (fig. 2). En effet, dans la mesure où celui-ci se définit par l'intérêt des agents (Bourdieu, 1992a), l'ensemble des parties prenantes que l'on va étudier s'inscrivent au sein du champ ; mais l'intérêt d'utiliser cette approche en complément, est de visualiser puis de quantifier les forces en présence avec précision.

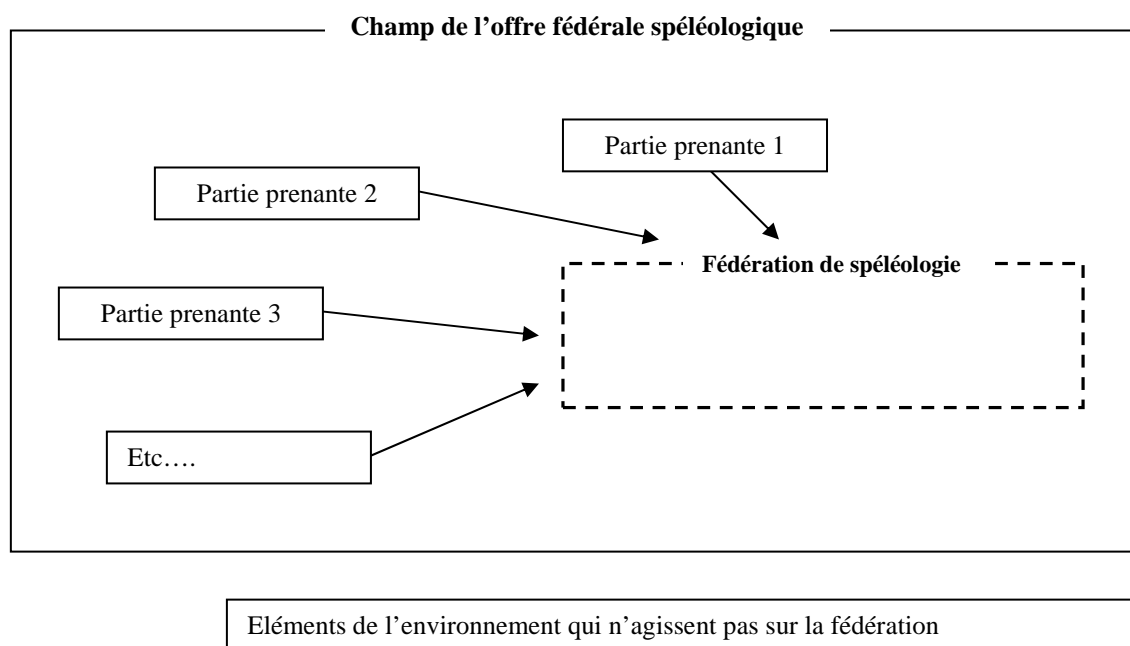


Figure 2 : La fédération de spéléologie et ses parties prenantes : une topographie du champ

¹ La théorie américaine des parties prenantes est issue des sciences de gestion qui présentent une posture épistémologique d'optimisation des performances managériales et qui s'accordent également à penser l'individu comme un acteur stratégique.

5.1. Une majorité de parties prenantes favorables à l'émergence d'une offre sportive et/ou professionnelle

A partir des sources que l'on a pu exploiter, principalement huit parties prenantes à l'offre spéléologique peuvent être repérées. Les cinq premières sont favorables la sportivisation du canyoning par la fédération de spéléologie entre 1986 et 1992 :

- Sans revenir sur les modalités de l'influence des services Jeunesse et sport que l'on a précédemment étudié (cf. paragraphe 1.2. et 3.2.), il est nécessaire de citer l'**Etat** en tant que premier parti prenant à la mise en place d'un diplôme professionnel et à l'organisation d'une offre sportive au sein de la FFS.
- **Le CNOSF**, dont nous avons vu la lutte contre la création de nouvelles fédérations en raison du nombre limité de subventions publiques (Chifflet, 1995a, p. 33) et dont l'intention de « *mise en ordre sportive* » trouve sa plus formidable expression avec les Jeux olympiques (Parlebas, 1995), doit également être considéré comme un parti prenant à l'offre spéléologique. L'organisation d'une compétition sportive au sein de la FFS reçut en effet la visite du président du CNOSF Nelson Paillou, dont le discours encourageait fortement la pratique compétitive

« La Fédération Française de Spéléologie, sans trahir son passé, peut évoluer en admettant une compétition propre qui servira d'exemple. [...] Je remercie les militants courageux de votre fédération pour avoir compris qu'ils ne tomberont pas dans la déchéance sous prétexte qu'ils ont imaginé une forme de compétition pour leur discipline. Je sais qu'ils sont capables, même si l'entreprise est difficile, de conserver les vertus du passé tout en impulsant des formes d'expression nouvelles qui répondent aux besoins de la jeunesse »

Nelson Paillou, 1994, Allocution, *Spelunca Mémoire*, 21, p. 5.

Hors de la périodisation, il est possible de citer le patronage des Jeux Pyrénéens de l'Aventure par le mouvement olympique en 1993 ; cette compétition regroupant vingt quatre activités de nature dont le canyoning et la spéléologie sous la direction technique de Maurice Duchêne¹.

- **Les communes susceptibles d'accueillir les compétitions de canyoning ou de spéléologie** représentent également des parties prenantes à l'organisation d'une offre sportive au sein de la FFS. Les événementiels sportifs assurent en effet une fréquentation touristique des sites et la possibilité de retombées socio-économiques importantes (Chappellet, 2004; Jeanrenaud, 1999). Plus précisément, l'organisation du premier Grand prix de France de descente de canyons à Gavarnie s'inscrit dans une politique de

¹ Maurice Duchêne, *Jeux Pyrénéens de l'Aventure, Bilan*, 1994, Document non publié.

diversification de l'économie touristique de cette commune¹. En dehors des 1 millions de visiteurs qui viennent contempler chaque année le cirque de Gavarnie, le maire Jean-Jacques Adagas ouvre ainsi depuis les années 1970 un stade de neige l'hiver et multiplie les événementiels culturels et sportifs.

- **Les partenaires privés (sponsors)** représentent également un soutien conséquent pour l'organisation de compétitions en canyoning. Les partenaires privés ont été bien étudiés par Freeman (1984). Ils apportent des ressources financières à l'organisation, tandis qu'ils retirent profit symbolique de cette association. Par exemple, le Grand prix de France de descente de canyons a été sponsorisé par l'entreprise de matériel sportif *Topstar* et le groupe *EDF*. Pour *EDF*, il s'agissait de se rapprocher des pratiquants de nature auprès desquels il bénéficie d'une image plutôt négative.
- **L'Association nationale des guides et moniteurs de spéléologie** qui deviendra ensuite **Syndicat national des professionnels de la spéléologie** se présente également comme un parti prenant à la mise en place d'un Brevet d'Etat. Ce groupe présidé par Jean-Claude Trébuchon rassemble les guides issus de sa formation privée et plus largement les moniteurs qui emmènent des clients à partir de qualifications diverses (Brevet fédéraux,...). Comme le présente explicitement les statuts de l'association, il s'agit d'une affaire d'intérêt :

« [Le but de l'association est de] regrouper les spéléologues pratiquants ou projetant de pratiquer la spéléologie moyennant rétribution sous quelque forme que ce soit, et de défendre leurs intérêts »

Jean-Claude Trébuchon, 1968, cité par Schut, 2005, p. 380.

En fait, dans un premier temps, satisfaits de leur statut et craignant qu'un changement ne leur soit défavorable ils s'investissent très lentement dans les projets de formation spéléologique ; mais durant la fin des années 1980 l'envie d'un diplôme comparable à celui des autres activités qui disposent d'un Brevet d'Etat et par crainte d'être laissé de côté dans la discussion, ils s'investissent pour la validation d'une équivalence et la reconnaissance de leur expérience. L'objectif étant, pour certains, d'ouvrir un Brevet d'Etat autorisant indifféremment l'encadrement en canyoning et en spéléologie.

¹ Renseignements et documents de la Mairie de Gavarnie ; Maurice Duchêne, *Entretien*, 2006 ; Livre d'or du congrès 1992.

A l'inverse, trois autres parties prenantes doivent être identifiées comme un frein à l'implantation d'une offre sportive en canyoning et à la professionnalisation dans les activités spéléologiques :

- **L'organisme écologiste UMINATE**, et son administratrice José Cambou, constitue la première partie prenante défavorable à l'organisation d'une compétition au sein de la FFS. A travers une lettre¹ aux organisateurs dans laquelle José Cambou dénonce les risques sur le milieu naturel cette personne accorde un crédit extérieur non négligeable aux arguments écologistes qui se développaient au sein de la fédération (*cf.* paragraphe 1.5.). De plus, si le Brevet d'Etat n'est pas explicitement cité par cette personne, la fréquentation touristique dans les grottes et les canyons, engendrée par l'ouverture d'un diplôme professionnel, est une perspective tout à fait contraire à ses objectifs.
- **Le Spéléo-club du Comminges** situé à Saint-Gaudens –c'est-à-dire le théâtre des compétitions de spéléologie–, s'oppose également farouchement à l'organisation d'une offre sportive sur « *son massif* ». Cette résistance² peut d'abord s'expliquer par l'orientation scientifique de François Brouquisse au sein du club, et par les arguments sécuritaires que nous avons déjà étudiés ; mais le spéléo-club du Comminges semble également préoccupé par une fréquentation de son propre terrain d'exercice par d'autres. Sur un plan matériel il s'agit d'éviter les inconvénients de cette fréquentation³ et sur un plan symbolique, c'est une concurrence de territoire qui se joue entre le comité départemental qui organise une compétition à Saint-Gaudens et le club local qui souhaite conserver son terrain de jeu.
- Enfin **les adhérents** de la fédération peuvent également être assimilés à une partie prenante à l'offre spéléologique, tout comme les employés représentent une partie prenante dans une entreprise (Freeman, 1984). En effet, le comité directeur de la FFS⁴, puis la revue indépendante *Spéléo Magazine* qui venait d'apparaître⁵, réalise une série de consultations relatives aux évolutions de l'offre spéléologique. Sans revenir sur les conditions méthodologiques de ces enquêtes internes, leurs résultats affichent une large majorité des adhérents FFS opposés à la mise en place d'un Brevet d'Etat ainsi qu'à l'organisation de compétition (tab. 7).

¹ Il n'a pas été possible de retrouver ce courrier mais certains éléments nous en ont été rapportés. Michel Soulier, *Entretien*, 2007 ; correspondance avec José Cambou, 2007.

² Denise et Michel Soulier, *Entretien*, 2007 ; Maurice Duchêne, *Entretien*, 2007.

³ La médiatisation des compétitions risque d'attirer une fréquentation massive et durable sur le massif et donc d'éventuelles nuisances (émergence de réglementations pour l'accès aux cavités, vols de cordes, pollution,...).

⁴ Anonyme, Le Brevet d'Etat consultation nationale, *Spelunca*, 17, 1985, pp. XVII-XIX ; Assemblée générale du 16 mai 1986, *Spelunca*, 24, 1986 p. VI.

⁵ Fage Luc-Henri, 66,3% contre toute compétition, *Spéléo Magazine*, 9, 1992.

<i>opinion</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Non réponses</i>
Consultation des adhérents 1985 sur la question d'un Brevet d'Etat	22	73	4
Êtes-vous pour ou contre la compétition spéléo telle qu'elle doit se dérouler à St-Gaudens	11	75	13
Toute idée de compétition en spéléologie ?	32	66	1
Êtes-vous prêts à y concourir, éventuellement ?	5	69	13

Source ligne 1 : consultation nationale 1985, FFS ; autres lignes : Sondage 1992, Spéléo Magazine. Résultats en %.

Tableau 7: Une majorité de spéléologues opposés à la compétition et au professionnalisme

Avec une majorité de parties prenantes à la fédération de spéléologie favorable au canyoning, à la professionnalisation et à la compétition (5/8), on aborde une seconde explication du renouvellement de l'offre spéléologique. De plus, sur un plan qualitatif, le poids des pouvoirs publics et l'aide financière des sponsors doit être soulignée (en comparaison aux réticences d'un club local et d'une association écologiste).

5.2. Les pratiquants de canyoning...

La littérature scientifique relative à la sportivisation des pratiques fun retrace le plus souvent les oppositions culturelles entre l'orthodoxie sportive et le jeu sensuel avec les éléments des adeptes de la glisse ; Ce que Loret (1995) intitule logique digitale et logique analogique. Dans notre revue de littérature on cite par exemple des articles de presse évocateurs sur les résistances a la mise en place de compétitions en snowboard (Reynier, 1996). Toutefois, en dépit de ces résultats présents dans la littérature, la compétition de canyoning semble avoir relativement peu mobilisé les adeptes de l'activité qu'il s'agisse de la soutenir ou la critiquer. L'information d'un événementiel sportif en canyoning semble d'ailleurs avoir peu circulé auprès des pratiquants dispersés.

« Ça s'est joué au sein de la fédé [...], doit pas il y avoir 1% des mek qui pratique dans les canyons en été ...qui était au courant d'une Coupe de France ». « En fait pour répondre à ta question, y a pas vraiment eu de résistance à la compétition chez les pratiquants, premièrement ils en savaient rien, et deuxièmement ils s'en foutaient »

Philippe Duvette, Canyoniste depuis 1975.

« Y'a eu qu'une petite vingtaine d'équipe... [14 selon d'autres sources] et c'était presque tous des responsables canyon, des instructeurs de la fédé....,»

Joël Thomine, Participant aux compétitions, Professeur de sport en CREPS.

5.3. Un décalage entre l'offre et la demande

Avant de clore ce travail, il est nécessaire d'interpréter le sens des éléments précédents. Premièrement, la décision que prend la FFS en 1992 –avec l'ouverture d'un diplôme professionnel puis l'organisation d'une offre sportive–, est contraire à l'opinion déclarée par ses adhérents. Deuxièmement, la FFS n'a jamais cherché à consulter les pratiquants de canyoning afin de savoir leur opinion sur la gestion de l'activité.

Autrement dit la sportivisation du canyoning par la fédération de spéléologie est le résultat d'un décalage entre l'offre et la demande de pratiques sportives. Dans ce sens, l'institutionnalisation du canyoning puis l'organisation de compétitions par la FFS apparaît comme le produit des enjeux particuliers en cours dans l'espace de l'offre. On rejoint ici Gloria et Raspaud (2006) qui définissent l'offre sportive comme un espace particulier aux enjeux spécifique. Sur un plan théorique, ces résultats justifient ainsi la centration sur l'offre de cette étude qui s'intéressait aux décisions fédérales.

CONCLUSION

Hybride de spéléologie et de nage en eau vive tout en privilégiant un plaisir ludique avec les éléments (Bourdeau, 1994), le canyoning s'inscrit dans la culture «*du sport des années fun* » jusqu'au milieu des années 1980 (Loret, 1995). A partir de cette date, l'ouverture par la fédération de spéléologie d'une commission canyon, de stages de formation puis d'un Grand prix de France de descente de canyons en 1992 correspond à la «*mise en ordre sportive* » de l'activité (Parlebas, 1995).

Contre les discours simplistes qui opposent logique fédérale et pratiques ludiques, ce travail montre les controverses internes à la fédération entre des personnes aux valeurs divergentes mais aussi aux intérêts contradictoires. La sportivisation du canyoning vient en effet réactiver les oppositions traditionnelles entre spéléologie scientifique et spéléologie ludo-sportive, c'est-à-dire tout à la fois un clivage générationnel et socio-culturel entre les dirigeants bourgeois de la fédération et les «*nouveaux entrants au sein du champ* » (Bourdieu, 1984). De plus, l'engagement des partisans à l'offre sportive révèle les enjeux de professionnalisation d'une classe populaire qui souhaite l'ouverture d'un Brevet d'Etat et la marchandisation de leur activité (vente de matériel et d'ouvrages spécialisés, médiation,...). Cette analyse permet ainsi d'enrichir la littérature scientifique qui privilégiait jusqu'alors l'hypothèse réductrice d'une pression des pouvoirs publics pour expliquer l'évolution de l'offre spéléologique à la fin des années 1980 (Schut, 2007b).

En second lieu, ce travail relatif à l'émergence des compétitions et du professionnalisme à partir de 1992, dans une fédération où les adhérents affirmaient y être opposés¹, confirme les analyses qui définissent l'espace de l'offre sportive comme un milieu particulier aux enjeux spécifiques (Gloria & Raspaud, 2006). A l'inverse, l'influence du champ économique englobant (Bourdieu, 1991) semble une approche pertinente afin d'expliquer les choix politiques de la fédération et l'investissement de certains agents. Enfin, sur un plan théorique, il est possible d'affiner l'approche contextualiste de Lahire (2005) par une démarche proche de celle de Freeman (1984) sur les parties prenantes d'une entreprise. On soulève ainsi notamment l'influence du CNOSF, des partenaires privés (sponsors), d'un syndicat ou à l'inverse d'une association écologiste et d'un club local.

¹ Fage Luc-Henri, 66,3% contre toute compétition, *Spéleo Magazine*, 9, 1992 ; Anonyme, Le Brevet d'Etat consultation nationale, *Spelunca*, 17, 1985, pp. XVII-XIX.

Autrement dit, ce travail montre en premier lieu la structuration de l'offre fédérale spéléologique des années 1980 sous la forme d'un champ (Bourdieu, 1984; 1992b) et révèle, en second lieu, les enjeux et les mécanismes responsables de l'émergence d'une offre sportive en canyoning sous la responsabilité de la FFS.

Enfin, les limites de ce travail sociologique doivent être soulignées. Premièrement les matériaux dont nous disposons dans le cadre de cette année de Master ont permis de soulever deux idéaux-type au sein de l'offre spéléologique, mais il conviendrait de multiplier les entretiens et les récits biographiques afin de rencontrer des personnes intermédiaires, voire même en situation de dissonance culturelle (Lahire, 2004). Deuxièmement, les événements que l'on présente se développent jusqu'en 1995 avec l'organisation d'un second Grand prix de France de descente de canyons, mais à partir de cette année les compétitions de canyoning et de spéléologie disparaissent et il n'existe aujourd'hui aucune forme de course dans ces activités¹. Il appartiendra donc à un travail futur de comprendre les facteurs responsables d'une interruption de l'offre sportive en canyoning et en spéléologie alors que le modèle compétitif s'est imposé dans l'ensemble des autres pratiques physiques.

¹ La présence du canyoning et de la spéléologie dans les raids est autorisée seulement dans les parcours de liaison non chronométrés.

BIBLIOGRAPHIE

Références en histoire et sciences économiques et sociales

- Agulhon, M. (1947). *Le cercle dans la France bourgeoise (1810-1848), étude d'une mutation de sociabilité*. Paris: Armand Colin.
- Bardin, L. (2003). *L'analyse de contenu*. Paris: Presse universitaires de France.
- Bernard, M. (2003). *La France de mai 1958 à mai 1981. La grande mutation*. Paris: Le livre de poche.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P. (1984a). Espace social et genèse des "classes". *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 3-15.
- Bourdieu, P. (1984b). *Questions de sociologie*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P. (1987). *Choses dites*. Paris: Minuit.
- Bourdieu, P. (1991). Le champ littéraire. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 89, 3-46.
- Bourdieu, P. (1992a). Habitus, illusio et rationalité. In P. Bourdieu & L. J. D. Wacquant (Eds.), *Réponses* (pp. 91-115). Paris: Seuil.
- Bourdieu, P. (1992b). La logique des champs. In P. Bourdieu & L. J. D. Wacquant (Eds.), *Réponses* (pp. 71-90). Paris: Seuil.
- Caillé, A. (1981). La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante? *Sociologie du travail*, 23(3), 257-274.
- Donaldson, T., & Preston, L. E. (1995). The stakeholder theory of the corporation: Concepts, evidence and implications. *Academy of management review*, 20(1), 65-91.
- Dubar, C., & Tripier, P. (2005). *Sociologie des professions*. Paris: Armand Collin.
- Freeman, R. E. (1984). *Strategic management: A stakeholder approach*. Boston: Pitman.
- Garrigou, A., & Lacroix, B. (Eds.). (1997). *Norbert Elias, la politique et l'histoire*. Paris: La Découverte.
- Lahire, B. (2004). *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris: La Découverte.

- Lahire, B. (2005). *L'esprit sociologique*. Paris: La Découverte.
- Lincoln, J. R., & Zeitz, G. (1980). Organizational properties from aggregate data: Separating individual and structural effects. *American Sociological Review*, 45(3), 391-408.
- Mendras, H. (1988). *La seconde révolution française 1965-1984*. Paris: Gallimard.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1996). La violence faite aux données. *Enquête*, 3, 31-59.
- Raynaud, D. (2006). Le contexte est-il un concept légitime de l'explication sociologique? *L'Année sociologique*, 56(2), 309-330.
- Zey-Ferrell, M., & Aiken, M. (Eds.). (1981). *Complex organizations: Critical perspectives*. Glenview: Scott, Foresman and company.

Références en sciences du sport

- Altimax, & Versant sud. (2003). *Etude sur les activités de pleine nature dans les alpes françaises: Via ferrata - canyoning - parcours acrobatique forestier – escalade*. Rapport non publié.
- Andreff, W., & Nys, J.-F. (1986). *Économie du sport*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Arnaud, P. (1996). La loi du 1er juillet 1901: Son influence sur le développement des associations sportives en France. *Revue juridique et économique du sport*, 40, 101-112.
- Arnaud, P., & Camy, J. (Eds.). (1986). *La naissance du mouvement sportif associatif en France*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Augustin, J.-P. (2002). La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 52(2), 417-435.
- Augustin, J.-P. (2003). Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle? In T. Terret (Ed.), *Education physique, sport et loisir 1970-2000* (pp. 325-331). Clermont-Ferrand: AFRAPS.
- Augustin, J.-P. (Ed.). (1994). *Surf atlantique, les territoires de l'éphémère*. Talence: MSHA.
- Bernardeau Moreau, D. (2004). *Sociologie des fédérations sportives*. Paris: L'Harmattan.
- Bessy, O. (1990). *De nouveaux espaces pour le corps. Approche sociologique des salles de "mise en forme" et de leur public. Le marché parisien*. Thèse de Doctorat en STAPS, Université Paris 5, Paris.
- Bessy, O. (1994). *10 ans de fête*. Pessac: Deltheil.
- Bourdeau, P. (1994). D'eau et de rocher: Le canyoning. *Cahier Espaces*, 35, 49-54.

- Bourdeau, P. (1998). Les Alpes comme terrain de jeu de l'Europe. In CIPA (Ed.), *1er Rapport sur l'état des Alpes* (pp. 252-259). Aix-en-Provence: Edisud.
- Bourdeau, P., Corneloup, J., & Mao, P. (2002). Adventure sports and tourism in the French mountains: Dynamics of change and challenges for sustainable development. *Current Issues in Tourism*, 5(1), 22-32.
- Callède, J.-P. (2000). *Les politiques sportives en France*. Eléments d'une sociologie historique. Paris: Economica.
- Chappelet, J.-L. (2004). Evénements sportifs et développement territorial. *Revue européenne de management du sport*, 12, 5-29.
- Chifflet, P. (1987). Le pouvoir fédéral et l'accueil des sportifs. In *Sport et changement social* (pp. 157-169). Bordeaux: MSHA.
- Chifflet, P. (1995a). Associations de sportifs ou entreprises du sport. In A. Loret (Ed.), *Sport et management, de l'éthique à la pratique* (pp. 33-54). Paris: Dunod.
- Chifflet, P. (1995b). The sport supply in France: From centralization to segmentation. *Sociology of Sport Journal*, 12(2), 180-195.
- Chifflet, P. (2000). Sport fédéral de compétition et sport local de loisirs, des valeurs de référence divergentes. *Cahier Espaces*, 66, 24-35.
- Chifflet, P. (2005). *Idéologie sportive et service public en France: Mythe d'un système unifié*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Corneloup, J. (1995). L'escalade, entre risque et ludisme. In *Universalis 1995: La politique, les connaissances, la culture en 1994* (pp. 346-350). Paris: Encyclopaedia Universalis.
- Defrance, J. (1989). "Un schisme sportif" sur l'athlétisme. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 79, 76-91.
- Defrance, J. (1995). L'autonomisation du champ sportif, 1890-1970. *Sociologie & Sociétés*, 27(1), 15-31.
- Defrance, J., & Pociello, C. (1993). Structure and evolution of field of sport in France (1960-1990). *International review for the sociology of sport*, 28(1), 1-21.
- Elias, N. (1994). Sur le sport et la violence. In N. Elias & E. Dunning (Eds.), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée* (pp. 205-238). Paris: Fayard.
- Faure, J.-M., & Suaud, C. (1999). Un professionnalisme inachevé. Deux états du champ du football professionnel en France, 1963-1993. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 103, 7-25.
- Gay-Lescot, J.-L. (1991). *Sport et éducation sous vichy (1940-1944)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.

- Gloria, A., & Raspaud, M. (2006). Emergence des compétitions d'escalade en France (1980-1987). Genèse d'une offre fédérale. *STAPS*, 27(71), 99-114.
- Greffier, L. (2002). La descente de canyon, des territoires en concurrence. *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 13, 77-84.
- Hillairet, D. (1992). *Prospective et innovation des sports à technologie élevée (le système PISTE)*. Thèse de doctorat en STAPS, Université Paris 11, Paris.
- Hoibian, O. (2000). *Les alpinistes en France, 1870-1950, une histoire culturelle*. Paris: L'Harmattan.
- Irlinger, P., Louveau, C., & Métoudi, M. (1987). *Les pratiques sportives des français*. Paris: INSEP.
- Jeanrenaud, C. (Ed.). (1999). *The economic impact of sport events*. Neuchâtel: CIES.
- Lacroix, G. (1995). Déclinaison de l'aventure et stratégie de communication. In J.-P. Augustin & J.-P. Callède (Eds.), *Sport, relations sociales et action collective* (pp. 617-630). Talence: MSHA.
- Loret, A. (1995). *Génération glisse*. Paris: Autrement.
- Loret, A. (2004). *Concevoir le sport pour un nouveau siècle*. Voiron: Presses Universitaires du Sport.
- Midol, N. (1992). Paradoxes de la dissidence. In C. Genzling (Ed.), *Le corps surnaturel* (pp. 54-62). Paris: Autrement.
- Mounet, J.-P. (1996). Sports d'eau vive et pêche en rivière: Un conflit asymétrique. *STAPS*, 17(40), 7-21.
- Mounet, J.-P. (2000). *Les activités sportives de nature en France: Contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*. Mémoire du diplôme d'Habilitation à diriger des recherches en STAPS, Université Grenoble 1, Grenoble.
- Munoz, L. (2003). *Une histoire du sport catholique: La fédération sportive et culturelle de France: 1898-2000*. Paris: L'Harmattan.
- Parlebas, P. (1995). La mise en ordre sportive. In J.-P. Augustin & J.-P. Callède (Eds.), *Sport, relations sociales et action collective* (pp. 39-46). Talence: MSHA.
- Parlebas, P. (1999). *Jeux sports et sociétés: Lexique de praxéologie motrice*. Paris: INSEP.
- Perrin, C. (2003). *La pratique du canyoning dans les parcs naturels régionaux du Vercors et des bauges: Une gestion spécifique de l'activité au sein de chaque territoire*. Thèse de doctorat en STAPS, Université Grenoble 1, Grenoble.

- Pinguet, A. (1996). Le cadre socio-économique du canyoning: Points de repères. *Cahiers du CCSM*, 6, 20-25.
- Pociello, C. (1981). "La force, l'énergie, la grâce et les réflexes"; le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives. In C. Pociello (Ed.), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques* (pp. 171-237). Paris: Vigot.
- Pociello, C. (1991). Sur quelques fonctions sociales de l'aventure: Initiation, conjuration et ordalie juvéniles. *Société*, 34, 367-378.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Ramanantsoa, B., & Théry-Baslé, C. (1987). Vers une théorie sociologique ou managériale des organisations sportives. In B. Michon & C. Faber (Eds.), *Sciences sociales et sports* (pp. 277-286). Strasbourg: Université des sciences humaines de Strasbourg.
- Reynier, V. (1996). *Les pratiquants des stations de sports d'hiver: Représentations sociales et comportements territoriaux*. Thèse de doctorat en STAPS, Université Grenoble 1, Grenoble.
- Schut, P.-O. (2002). *Genèse de la fédération française de spéléologie. De la spéléologie scientifique à la spéléologie sportive*. Mémoire du Diplôme d'études approfondies en STAPS, Université Lyon 1, Lyon.
- Schut, P.-O. (2005). *L'exploration du monde souterrain entre science, tourisme et sport. Une histoire culturelle de la spéléologie*. Thèse de doctorat en STAPS, Université Lyon 1, Lyon.
- Schut, P.-O. (2007a). La gestion politique du canyonisme ou les incohérences d'une stratégie fondée sur le compromis. *Revue européenne de management du sport*, 16, 37-43.
- Schut, P.-O. (2007b). Les limites de la sportivisation. Le cas de la spéléologie. In M. Lämmer, E. Mertin, & T. Terret (eds.), *New Aspects of sport History* (pp. 241-248). Sankt Augustin: Academia Verlag.
- Terret, T. (1998). *L'institution et le nageur*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Thibault, L., Slack, T., & Hinings, B. (1991). Professionalism, structures and systems: The impact of professional staff on voluntary sport organizations. *International Review for the Sociology of Sport*, 26(2), 83-97.
- Travaillot, Y. (1998). *Sociologie des pratiques d'entretien du corps*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Vigarello, G. (1981). D'une nature. L'autre. Les paradoxes du nouveau retour. In C. Pociello (Ed.), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques* (pp. 239-247). Paris: Vigot.
- Yerles, M. (1983). Stratégies des dirigeants dans les fédérations françaises et québécoises de sport amateur. In *Sports et sociétés contemporaines* (pp. 175-191). Paris: SFSS.

SOURCES

Lieux de consultation

Pour l'ensemble de cette recherche, deux sites de consultation des sources publiées ont été visités, et les documents non publiés viennent des archives privées de Maurice Duchêne ou de Joël Thomine.

- Le centre de documentation au siège de la FFS à Lyon.
- La bibliothèque de l'ENSA à Chamonix.

Ouvrages

Ayasse Hubert, Tessier Frank, *Les 30 plus beaux canyons des Alpes du sud*, 1989, Aix-en-Provence : Edisud.

Cadoux Jean, Lavigne Jean, Mathieu Géo, Potie Louis, *Opération -1000*, 1955, Marseille : Laffitte.

Jolfre Jacques, *Pyrénées souterraines*, 1990, Bordeaux : Sud-ouest.

Lucot Jean-Pierre, Quintilla Richard, *Gorges et canyons*, 1995, Aix-en-Provence : Edisud.

Lucot Jean-Pierre, Quintilla Richard, *Gorges et canyons en Languedoc-Roussillon*, 1990, Aix-en-Provence : Edisud.

Trébuchon Jean-Claude, *Chronique de la naissance annoncée du guidage spéléo*, 1996, Edition à compte d'auteur.

Commission canyon de la FFS, Manuel de la FFS (*Manuel technique de descente de canyon*), 1995, Paris : Commission canyon de la FFS.

Articles de périodiques

Aimé Gérard, La FFS reçue par son ministère, *Spelunca*, 13, 1984, p. I.

Anonyme, Le Brevet d'Etat consultation nationale, *Spelunca*, 17, 1985, pp. XVII-XIX.

Anonyme, Manifestation, *Spelunca*, 32, 1988, p. VIII.

Anonyme, Assemblée générale du 16 mai 1986, *Spelunca*, 24, 1986, pp. V-VII.

Chabert Jacques, Des courses sur corde ? Pourquoi pas ?, *Spelunca*, 3, 1980, p. 140.

Compte rendu de la réunion des 17-18 avril 1984, *Spelunca*, 17, 1985, p. XX.

Decobert Michel, Allocution du président Michel Decobert, *Spelunca*, 15, 1984, p. V.

Delanghe Damien, Spéléologie et compétition, *Spelunca*, 44, 1991, p. 1.

Duchêne Maurice, Un, deux, trois partez ! Ils en causent. J'y étais, *Spelunca Mémoires*, 1994, 21, p 105.

Duchêne Maurice, Parlons chiffre, *Spelunca Mémoires*, 21, 1994, p 109.

Elections 1984, *Spelunca*, 14, 1984, pp. I-V.

Elections du comité directeur 1988-1992, *Spelunca*, 29, 1988, pp. III-VII.

Fage Luc-Henri, Festival. Ca bouge à la Chapelle !, *Spelunca*, 16, 1984, p. XIV-XV.

Fage Luc-Henri, 66,3% contre toute compétition, *Spéléo Magazine*, 9, 1992.

Gratté Lucien, La tentation élitiste, *Spelunca*, 35, 1989, p. 20.

Holvoet Jean-Pierre, Les stages de la commission spéléologie à ciel ouvert, *Spelunca*, 1989, 34, p. III.

Lucot Jean-Pierre, Commission canyon, *Spelunca*, 46, 1992, p. V.

Piotrowski Jean, Synthèse sur la compétition, *Spelunca*, 53, 1994, p 53.

Veyrunes Paul, Des courses sur corde... Pourquoi ?, *Bulletin du GSSM*, 2, 1980, p. 2.

Vie fédérale, *Spelunca*, 24, 1986, p. II

Autres documents

Le livre d'or du congrès 1992. (Archive de Maurice Duchêne)

Document de recommandations pour la pratique de la descente de canyon, 1991, FFS, FFME, FFCK, (Archive de Joël Thomine).

Guillaume Bouloumié, *Descente de canyons, matériel et techniques de cordes*, Mémoire d'instructeur de la FFS, 1992. (Archive FFS Lyon)

Maurice Duchêne, *Jeux Pyrénéen de l'Aventure, Bilan*, 1994, Document non publié.